

Direction de la culture, du patrimoine, des sports et des loisirs

Service de la culture art et territoire

**19-03**

## **RAPPORT À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Réunion du 23 novembre 2023

**OBJET : PROJET ÉDUCATIF DÉPARTEMENTAL 2022-2027 – AXE 5 :  
RÉSIDENCES EN COLLÈGES DANS LE CADRE DU PROGRAMME « AGORA » –  
ÉDITION 2023-2024 – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT – CONVENTIONS.**

Le Projet éducatif départemental (PED) 2022 -2027 réaffirme la volonté de notre collectivité de faire de l'éducation une priorité, en même temps que la nécessité de répondre aux défis posés par l'évolution de la société et le formidable développement démographique, économique et culturel du territoire. Le Département s'est ainsi engagé, plus que jamais, en faveur de la réussite éducative des jeunes de son territoire, dans une dynamique qu'il souhaite collective avec l'ensemble des acteurs et actrices de la communauté éducative.

« AGORA, programme d'éducation aux médias et à l'information, pour la liberté d'expression », répond aux objectifs de l'axe 5 du PED, « Promouvoir l'émancipation des collégien·ne·s ». Initié en 2021 à la suite de l'assassinat de Samuel Paty, il doit permettre à chacun des 130 collèges publics qui le souhaitent de bénéficier chaque année d'un dispositif d'éducation aux médias et à l'information (EMI), pour travailler avec les élèves autour des enjeux liés à la liberté d'expression, en leur permettant d'entrer dans une démarche de production de contenus sur le monde qui les entoure.

L'assassinat à Arras de l'enseignant Dominique Bernard, le 13 octobre dernier, poignardé aux portes de son lycée, lors d'un attentat islamiste, est venu témoigner de l'impérieuse nécessité de défendre avec constance, force et détermination la République, face à celles et ceux qui s'attaquent à ses valeurs et ses principes. Dans ce cadre, le programme AGORA, en s'appuyant sur des partenariats avec des acteurs de référence et des intervenant·e·s qualifié·e·s, peut contribuer à accompagner les équipes éducatives sur des situations complexes.

Enfin, dans un territoire caractérisé par sa jeunesse, sa diversité culturelle et des inégalités socio-économiques persistantes, il vise à renforcer la coéducation, par une implication des familles et des acteurs partenaires de l'enseignement public du territoire.



## **I/ Principes et méthodes de mises en œuvre des résidences Agora**

Le programme AGORA propose une éducation aux médias et à la liberté d'expression qui doit :

- permettre aux élèves de maîtriser des grands repères et des outils liés à ces enjeux ;
- par la pratique et la participation à des expériences éducatives en actes, favoriser l'autonomie et le sens de l'initiative ;
- en abordant des sujets tels que la mobilité internationale, la découverte des métiers, les actions mémorielles, l'égalité femmes-hommes, la transition écologique, les mutations urbaines, les Jeux olympiques et paralympiques de 2024..., s'inscrire en lien direct avec les enjeux qui traversent nos sociétés et notre territoire ;
- se déployer sur l'ensemble du territoire départemental, pour permettre une action publique qui prenne en compte la diversité des dynamiques éducatives et culturelles en Seine-Saint-Denis.

Pour ce faire, il se décline sur 4 niveaux : sensibilisation, parcours, résidence et labellisation.

Le présent rapport a pour objet d'approuver 5 résidences qui se dérouleront dans les collèges publics de la Seine-Saint-Denis pour l'année scolaire 2023-2024, sachant que 4 autres résidences AGORA ont déjà fait l'objet d'un rapport antérieur pour cette même année scolaire. Ce sont ainsi 9 résidences au total, qui se dérouleront dans 9 villes au sein des 4 EPT de Seine-Saint-Denis (3 résidences sur Plaine Commune, 2 résidences sur Paris Terres d'Envol, 2 résidences sur Est Ensemble et 2 résidences sur Grand Paris Grand Est), et qui seront portées par 6 partenaires.

La mise en œuvre et la construction des résidences AGORA en collèges s'appuient sur :

- un travail qui mobilise plusieurs directions des services départementaux ainsi que ceux de l'Éducation nationale pour identifier les collèges d'accueil au regard des contextes territoriaux ou des projets d'établissement ;
- une veille sur des propositions innovantes ou expérimentales capables de s'adapter au territoire et aux publics visés ;
- une attention portée dans le choix des partenaires porteurs des résidences, sur la qualité et la pertinence non seulement des propositions et des intervenant.e.s, mais aussi de la médiation, la transmission et le partage, dans une démarche qui se veut respectueuse des droits culturels, en s'attachant à valoriser les apports et savoirs des élèves.

Construite par la structure partenaire, avec des professionnel·le·s associé·e·s et en lien avec l'équipe pédagogique du collège et le Département, une résidence AGORA est un projet d'EMI au long cours, qui se décline entre des temps d'ateliers pratiques en classe et sur le terrain, avec des séances dédiées aux notions clés du journalisme et de l'information et proposant un parcours culturel.

## **III/ Second volet des résidences Agora 2023-2024**

En sus des résidences présentées dans le premier rapport soumis à notre commission permanente en septembre 2023, il vous est proposé que l'**association Citoyenneté Jeunesse** porte trois résidences sur la thématique des « transformations » :

- **Au collège Léon Jouhaux à Livry-Gargan**, la journaliste Léa Capuano accompagnera les élèves de 6<sup>e</sup> dans la fabrication d'une carte interactive et sonore de leurs lieux familiers, qui permettra également de retracer les histoires de vie des habitant.e.s de leur ville ;

- **Au collège Pablo Neruda à Pierrefitte-sur-Seine**, la journaliste Jennifer Padjemi proposera aux élèves de 4<sup>e</sup> de revisiter le magazine adolescent et de se réappropriier son format en élaborant l'ensemble de la ligne éditoriale, des rubriques et des contenus de leur magazine ;
- **Au collège Jean-Baptiste Clément à Dugny**, le journaliste Luca Endrizzi développera avec des élèves de 4<sup>e</sup> un web magazine sur l'actualité des Jeux olympiques et paralympiques 2024 (JOP 2024) dans une approche ancrée sur le territoire de la ville et du département et centrée sur des portraits d'athlètes paralympiques.

Par ailleurs, **le collectif Hors Format, associé à la journaliste Marion Esquerré**, accompagnera les élèves de 4<sup>e</sup> du collège Pierre-André Houël à Romainville dans une démarche photojournalistique sur la thématique des JOP 2024. Constitués en binômes photographe-rédacteur·ice, les élèves s'intéresseront aux lieux, acteurs et valeurs des JOP et réaliseront des productions alliant texte et image.

Enfin, **l'association Chronos et Kairos** proposera aux élèves du **collège Évariste Galois à Épinay-sur-Seine** de réaliser un magazine d'information autour de la thématique de l'égalité. Accompagnée par les journalistes Margaux Dzuilka et David Attié, et le dessinateur de presse et graphiste Guillaume Duchemin, une classe de 5<sup>e</sup> produira des articles, un photo-reportage, des dessins de presse ou encore une bande-dessinée, tandis que le club journal concevra la maquette, s'initiera à l'édition et à la titraille et opérera les choix nécessaires à la mise en forme du journal.

Il est donc proposé :

- D'ALLOUER, au titre des résidences AGORA pour l'année scolaire 2023-2024, les subventions de fonctionnement suivantes :

- 10 000 euros à l'association Chronos et Kairos,
- 30 000 euros à l'association Citoyenneté Jeunesse Seine-Saint-Denis,
- 10 000 euros à l'association Hors format ;

- D'APPROUVER, au titre des résidences AGORA 2023-2024, les conventions dont les projets sont ci-annexés à conclure avec les structures suivantes :

- Association Chronos et Kairos,
- Association Citoyenneté Jeunesse Seine-Saint-Denis,
- Association Hors format ;

- D'AUTORISER M. le Président du Conseil départemental à signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,  
et par délégation,  
la conseillère départementale déléguée,

**Élodie Girardet**

**ANNEXE AU RAPPORT**  
**PROJET ÉDUCATIF DÉPARTEMENTAL 2022-2027 (AXE 5) – RÉSIDENCES EN**  
**COLLÈGES DANS LE CADRE DU PROGRAMME « AGORA » – ÉDITION 2023-**  
**2024 – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT – CONVENTIONS.**

**DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE DES RÉSIDENCES AGORA**

Cette annexe présente cinq résidences AGORA qui seront menées dans les collèges publics du territoire durant l'année scolaire 2023-2024. (Quatre autres résidences de cette même année scolaire ont fait l'objet d'un précédent rapport).

**Résidence portée par Chronos & Kairos**

Chronos & Kairos est une association d'éducation aux médias et à l'information créée en 2015. Les intervenant·es, tou·te·s professionnel·les des médias, mènent des ateliers de sensibilisation à la construction de l'information, d'initiation au journalisme et à la création audiovisuelle auprès de publics généralement éloignés des médias, dans les établissements scolaires, les maisons de quartier, les foyers, les Ehpad, ou encore les prisons. Les professionnel·les accompagnent les participant·es dans la réalisation de productions collectives dans le cadre d'ateliers pratiques, afin qu'ils et elles ne soient pas spectateur·trices mais producteur·trices de l'information à leur échelle.

**Collège : Evariste Galois à EPINAY-SUR-SEINE**

**Intervenant·es de la résidence AGORA :**

- Margaux Dzuilka, journaliste
- David Attié, journaliste
- Guillaume Duchemin, dessinateur de presse et graphiste

Chronos & Kairos propose aux élèves du collège Evariste Galois de réaliser un magazine d'information autour de la thématique de l'égalité. Répartis en deux groupes, les élèves d'une classe de 5<sup>ème</sup> seront accompagnés par les journalistes Margaux Dzuilka et David Attié et le journaliste, dessinateur de presse et graphiste Guillaume Duchemin tout au long des étapes de la construction de leur magazine. Plusieurs approches narratives seront proposées aux élèves : rédaction d'articles de presse, réalisation d'un photo-reportage, initiation au dessin de presse, création d'une bande-dessinée. Guillaume Duchemin accompagnera également les élèves du club journal du collège qui réaliseront quant à eux la maquette du journal, s'initieront à l'édition et à la titraille et opéreront les choix nécessaires à la mise en forme du journal. Le magazine sera ensuite imprimé et restitué publiquement aux élèves, familles et habitant·es du quartier, et une exposition au sein du collège donnera à voir toutes les étapes de la production du journal.

**Résidence portée par le collectif *Hors Format***

Hors Format est un collectif de photographes et de photojournalistes. Leurs formations dans des domaines différents leur permettent d'aborder des sujets communs avec une diversité de regards et des approches. Les membres du collectif consacrent du temps à l'immersion de terrain et à la rencontre, et privilégient les formats longs multimédias mêlant photographies, sons et vidéos, sur des sujets engagés ou encore des récits personnels et intimes. Le collectif accorde une grande importance à la sensibilisation au récit visuel, et place le partage de ses travaux et la transmission au cœur de ses valeurs.

Marion Esquerré est journaliste rédactrice spécialisée dans l'information sociale. Également formée à la photographie de presse et documentaire, ses reportages et portraits ont été publiés dans Le Monde, La Croix, L'Humanité, l'Humanité dimanche, Reporterre.net, Îl(e)s, Libération, Le Pèlerin... *Politique, environnement, monde du travail, problématiques sociétales* : de nombreux sujets parcourent son travail, et elle mène parallèlement des démarches au long cours, notamment sur la crise sanitaire dans les forêts des Ardennes et, plus récemment, sur les gens du voyage installés dans le quartier des Mûrs à Pêches à Montreuil.

## **Collège : Pierre-André Houël à ROMAINVILLE**

### **Intervenant-es de la résidence AGORA :**

- Marion Esquerré, journaliste rédactrice indépendante et photographe
- Paul Lemaire, Camille Nivollet, Paloma Laudet, Léo Keler, photojournalistes du collectif Hors Format

Le collectif Hors Format, associé à la journaliste Marion Esquerré, accompagnera les élèves de 4ème du collège Pierre-André Houël de Romainville dans une démarche photojournalistique sur la thématique des Jeux olympiques et paralympiques 2024.

Constitués en binômes photographe-rédacteur-ice, les élèves s'intéresseront aux valeurs de l'olympisme – amitié, respect, excellence – en documentant les lieux et en rencontrant les acteur-ices de ces JOP pour réaliser des productions (reportages, portraits) alliant texte et image. Les élèves raconteront ainsi les JOP à travers leur regard, tantôt collectif, tantôt plus intime pour donner à voir leur interprétation des valeurs olympiques et la façon dont celles-ci peuvent s'incarner dans leur quotidien.

Au choix des élèves, l'ensemble des productions pourra donner lieu à une exposition ou à une édition sous la forme d'une gazette, tandis qu'un compte Instagram alimenté régulièrement servira de journal de bord du projet tout au long de l'année.

### **3 résidences portées par Citoyenneté Jeunesse**

L'association Citoyenneté Jeunesse mène des projets éducatifs et culturels qui placent l'art et les artistes au cœur d'une réflexion sur le monde. Elle déploie des actions visant à offrir aux jeunes des outils pour mieux comprendre le monde et les aider à y prendre toute leur place. Ses projets articulent la transmission des savoirs et des connaissances à des temps de réflexion, d'échange et d'expérimentation sensible pour stimuler l'esprit critique et participer à l'émancipation des jeunes. Active en matière d'éducation aux médias et à l'information, la structure porte déjà depuis plusieurs années des résidences de journalistes sur le Département et propose un accompagnement et une sensibilisation sur ces sujets aux médiathécaires et aux journalistes. Signataire de la Charte AGORA dès le lancement du programme, elle portera cette année, outre ces trois résidences de journalistes, 15 parcours dans les collèges du territoire.

La thématique commune choisie par Citoyenneté Jeunesse pour les trois résidences qu'elle porte est celle des « transformations » :

- transformations de nos manières de s'informer : l'avènement d'Internet et des réseaux sociaux a modifié les modes d'accès et de partage de l'information et pose de nombreux défis (viralité, rôle des algorithmes et de l'intelligence artificielle, fake news, impacts sur la santé...) face auxquels le développement du regard critique est primordial.
- se transformer à l'école et avec les autres : accompagner, encourager la curiosité et valoriser les progrès des collégien-nes dans ce moment de l'adolescence – période de transition et de développement de l'identité, de découverte de soi, des autres et du monde, mais aussi de remises en question et de difficultés.

- se transformer en exerçant sa citoyenneté : par la rencontre, l'échange, le débat, la participation à la vie démocratique favorise la transformation individuelle et collective, et pose les bases d'une société plus tolérante et ouverte sur la différence.

Ces résidences constituent précisément des projets qui créent des espaces pour accueillir, générer et favoriser les transformations à venir.

### **1) Collège : Léon Jouhaux à LIVRY-GARGAN**

#### **Intervenant·es de la résidence AGORA :**

- Léa Capuano, documentariste sonore (Radio Campus Paris, France Culture)
- Yann Castanier, photographe indépendant

Léa Capuano propose aux collégien·nes d'aller à la rencontre des autres sur un territoire – Livry-Gargan – autour de la fabrique de la banlieue. À partir de leurs lieux familiers, les élèves se questionneront sur leur quartier.

Léa Capuano accompagnera les élèves dans une enquête sous forme de jeu qui commence au coin de la rue, là où grandissent les journalistes en herbe. À partir des espaces connus et fréquentés (le parc, le collège, une boutique du centre-ville, le centre social ...) les élèves découvriront les enjeux historiques, sociologiques, environnementaux... de la fabrique de leur territoire. Les élèves seront positionné·es tour à tour en tant qu'auditeur·rices puis créateur·rices pour développer leur curiosité, leur culture sonore et leur écoute individuelle et collective ainsi que leur compréhension et leur pratique de la radio.

L'objectif final est de fabriquer une série de portraits sonores qui pourront s'écouter lors d'une balade sonore. Ces portraits seront aussi disponibles en ligne sous la forme d'une carte interactive de la ville.

### **2) Collège : Pablo Neruda à PIERREFITTE-SUR-SEINE**

#### **Intervenantes de la résidence AGORA :**

- Jennifer Padjemi, journaliste et podcastrice (BuzzFeed, Binge Audio) et écrivaine
- Dolores Bakèla, journaliste indépendante culture, société et leurs intersections

Jennifer Padjemi propose aux élèves de réinventer et se réappropriier le concept du magazine adolescent très en vogue dans les années 1990 et 2000 : disponibles en kiosques, ces magazines étaient (avec leurs défauts) des endroits d'apprentissage, de découvertes et d'intimité loin du regard adulte. Auparavant orienté de manière très genrée et binaire, à quoi ressemblerait le magazine adolescent aujourd'hui à l'heure du digital ?

En s'inspirant des archives des magazines français (Teen Vogue, Rookie Mag, Gal Dem...), les élèves, constitué·es en conférence de rédaction, décideront ensemble du contenu et de la forme de leur magazine. Ils et elles découvriront toutes les étapes de la création d'un magazine : de la maquette à la ligne éditoriale en passant par la rédaction des articles, chacun·e pourra explorer les différents rôles et métiers propres à la presse écrite. Ils et elles seront les acteur·rices principaux·ales de l'élaboration des diverses rubriques telles que environnement / écologie, gastronomie, musiques « urbaines » / contemporaines, mode... au sein desquelles pourront également se côtoyer les questions sociales et sociétales (antiracisme, féminismes, questions de genre...).

### **3) Collège : Jean-Baptiste Clément à DUGNY**

#### **Intervenant·es de la résidence AGORA :**

- Luca Endrizzi, journaliste indépendant pour la presse et l'audiovisuel, spécialisé dans le sport (Libération, Le Temps, groupe L'Equipe, Eurosport), membre de Fake Off
- Anne-Charlotte Compan, photojournaliste, ancienne éducatrice spécialisée
- Juliette Harau, journaliste vidéo indépendante pour la télé et le web (Le Monde, CNRS images, TV5 Monde), membre de Fake Off
- Pierrick Taisne, journaliste sportif en presse web, papier et JRI, directeur adjoint de la

Luca Endrizzi propose aux élèves une résidence aux prismes des images, autour de la fabrication d'une page web sur l'actualité sportive des JOP 2024 au cœur du territoire de Dugny. Ce web magazine sera constitué d'interviews, de reportages photo et de documentaires dont l'angle d'approche sera de s'approprier la thématique des « transformations » au travers de l'axe du handicap. En effet, les sportifs·ives paralympiques arrivent à cette grand-messe du sport mondial après une longue préparation. Connaître les disciplines, les catégories, les équipements, les fédérations mais encore plus intéressant, les tracés et trajectoires de vie de quelques athlètes permettra de poser un regard sur la question du handicap et de décrire les transformations sportives, sociétales et territoriales nécessaires à l'inclusion. Les élèves, constitué·es en comité de rédaction, s'appuieront sur l'interview d'un·e athlète paralympique pour traiter un sujet de manière transversale : place des femmes dans les disciplines handisport, différence de médiatisation et de traitement entre le sport olympique et paralympique, accessibilité des équipements sportifs à Dugny et ailleurs, usages et bonnes pratiques. Accompagnée de journalistes issu·es d'univers différents comme la presse web, la photographie et la vidéo, la classe posera un regard pluriel sur les Jeux paralympiques.

# RÉSIDENCES AGORA

## CONVENTION AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

### ENTRE :

**Le Département de la Seine-Saint-Denis**, élisant domicile à l'Hôtel du Département 93 006 Bobigny Cedex, représenté par le président du Conseil départemental, M. Stéphane Troussel, agissant en vertu d'une délibération de la commission permanente du Conseil départemental n°            du

Ci-après dénommé « le Département »,

### ET :

**L'Association CHRONOS ET KAIROS**, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, domiciliée au 39 rue Eugène Varlin 93100 MONTREUIL, représentée par sa présidente Camille Bonazzi, dûment habilitée,

Ci-après dénommée « La Structure »,

IL A ÉTÉ EXPOSÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

### PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT la politique volontariste du Département visant à inscrire les arts et la culture au cœur de son projet de développement pour le territoire caractérisé par sa jeunesse, sa diversité culturelle et des inégalités socio-économiques persistantes. Cette politique culturelle départementale se conçoit dans une démarche globale associant soutien à la création contemporaine, diffusion, développement de parcours d'éducation artistique et culturelle et de pratiques en amateur. Elle veille au développement équilibré du territoire tout en l'inscrivant au cœur des dynamiques artistiques et culturelles de la métropole du Grand-Paris ;

CONSIDÉRANT le déploiement de cette politique autour d'ambitions affirmées dans le cadre de la mandature départementale 2021-2028 :

- **démocratiser l'excellence**, en soutenant les projets artistiques et culturels ambitieux qui s'inscrivent dans une démarche d'inclusion des habitants du territoire dans leur diversité ;
- **accompagner les mutations du territoire par un effort d'embellissement de l'espace public**, qui doit permettre de renouveler les regards sur la Seine-Saint-Denis et de développer de nouveaux usages de l'espace public ;



- **favoriser l'accès des habitant-e-s du territoire à la diversité des métiers artistiques et culturels présents en Seine-Saint-Denis**, en permettant des passerelles entre parcours amateurs et professionnels ;
- **développer l'attractivité de notre territoire et le sentiment de fierté de ses habitant-e-s**, en inscrivant notamment les arts et de la culture au cœur des grands événements se déroulant en Seine-Saint-Denis, tels que les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024, ou au travers d'initiatives dont le Département est partie prenante (projet de biennale interculturelle...), qui doivent faire Héritage sur notre territoire.

CONSIDÉRANT le troisième Projet éducatif départemental, qui intègre le programme « AGORA, Éducation aux Médias et à l'Information (EMI), pour la Liberté d'Expression », et dont les projets de niveau 3 – les résidences AGORA – privilégient l'entrée par la pratique journalistique et scientifique, et se déclinent en une soixantaine d'heures réparties entre temps d'ateliers pratiques en classe et sur le terrain, séances dédiées aux notions clés du journalisme et de l'information et parcours culturel ;

CONSIDÉRANT la charte du Programme Agora, annexée à la présente convention, qui rappelle les valeurs et principes du programme, en fixe les objectifs et les engagements des parties prenantes ;

Dans le monde contemporain, l'éducation aux médias et à l'information est une des conditions de la vitalité de nos démocraties. L'EMI vise à permettre aux élèves de développer leur esprit critique dans une société de l'information et de la communication, de devenir des citoyen·ne·s actif·ve·s, éclairé·e·s et responsables de demain. La démarche AGORA poursuit cet objectif d'émancipation en articulant une *éducation aux médias* pour favoriser la maîtrise par les élèves des grands repères et des outils liés à ces enjeux, et une *éducation par les médias* via la pratique et la participation à des expériences éducatives.

Le Département soutient depuis plusieurs années des actions d'éducation aux médias et à l'information au sein des collèges publics du territoire. Afin de développer et enrichir son action, le Département a initié AGORA, programme d'éducation aux médias et à l'information pour la liberté d'expression, qui s'adresse à l'ensemble des collégiennes et collégiens du territoire. Depuis 2017, le Département met ainsi en place chaque année des résidences de journalistes (devenues résidences AGORA) dans les collèges de Seine-Saint-Denis. Ces résidences s'appuient sur des pédagogies actives qui mettent les élèves en situation réelle de décryptage et de production et de contenus, d'exercice de l'argumentation et du débat, pour sortir d'une vision purement théorique des enjeux et engager les apprentissages au sein d'une pratique effective.

Les résidences offrent une rencontre avec des journalistes et des professionnel·le·s des médias et de l'information autour de la découverte des métiers de l'information et du travail de recherche, et créent un cadre permettant aux élèves d'acquérir des connaissances et des repères partagés qui s'appuient sur l'ensemble des programmes d'enseignement.

Chronos & Kairos est une association d'éducation aux médias et à l'information créée en 2015. Les intervenant·es, tou·te·s professionnel·les des médias, mènent des ateliers de sensibilisation à la construction de l'information, d'initiation au journalisme et à la création audiovisuelle auprès de publics généralement éloignés des médias, dans les établissements scolaires, les maisons de quartier, les foyers, les Ehpad, ou encore les prisons.

**C'est dans ce contexte et dans ce cadre d'actions** que le Département et la Structure se sont accordés pour travailler de manière partenariale autour d'objectifs communs afin de mettre en œuvre une résidence AGORA au sein du collège Evariste Galois d'EPINAY-SUR-SEINE sur l'année scolaire 2023-24.

D'un commun accord avec le collège Evariste Galois, ce sont les journalistes Margaux Dzuilka, David Attié et Guillaume Duchemin que la Structure accompagnera dans le cadre de sa résidence.

C'est dans ce contexte que le Département, compte tenu des demandes formulées par la Structure et de son projet associatif, souhaite lui apporter son soutien avec le double souci :

- e respecter sa liberté d'initiative ainsi que son autonomie ;
- de contrôler la bonne gestion des subventions publiques par la mise en place d'un dispositif de contrôle et d'évaluation de leur utilisation.

Il est convenu ce qui suit :

### **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Département apporte son soutien à la résidence que la Structure entend mettre en œuvre à partir de 2023.

### **Article 2 : Objectifs et actions de la Structure**

Chronos & Kairos propose aux élèves du collège Evariste Galois de réaliser un magazine d'information autour de la thématique de l'égalité. Accompagnés par les journalistes Margaux Dzuilka et David Attié et le dessinateur de presse et graphiste Guillaume Duchemin, une classe de 5ème produira des articles, un photo-reportage, des dessins de presse ou encore une bande-dessinée, tandis que le club journal concevra la maquette, s'initiera à l'édition et à la titraille et opérera les choix nécessaires à la mise en forme du journal.

Le contenu de cette résidence est précisé en annexe 2 à la présente convention.

La Structure, en tant que partenaire du programme AGORA, déclare avoir pris connaissance de la charte AGORA et s'y conformer pleinement. À ce titre, elle s'engage à la faire signer par l'ensemble des intervenant·e·s mobilisé·e·s sur la résidence.

### **Article 3 : Montant de la subvention**

Le Département alloue une subvention de **10 000 € (dix mille euros)** à la Structure par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental, au vu du projet de résidence AGORA défini à l'article 2.

Cette subvention fera l'objet d'un versement unique, après vote de la Commission permanente départementale.

La subvention du Département sera exclusivement utilisée pour les actions décrites à l'article 2.

La Structure ne pourra en aucun cas reverser à un autre organisme tout ou partie de la subvention allouée.

Le Département n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

#### **Article 4 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour la durée de la résidence de l'année scolaire 2023-2024 jusqu'à réception du bilan de ladite résidence, et au plus tard jusqu'au 30 juin 2025.

#### **Article 5 : Bilan et évaluation du projet**

Afin d'assurer le suivi et l'évaluation des objectifs précités, les dispositions suivantes sont mises en œuvre :

- Le Département (Direction de la Culture, du Patrimoine, du Sport et des Loisirs), suivra le bon déroulement du projet dans le collège et proposera des bilans d'étape avec les enseignant·e·s et la Structure.
- Le Département pourra se faire communiquer, et sur simple demande à la Structure, tout document qu'il jugera nécessaire.
- La Structure fournira un bilan financier et un bilan qualitatif de la résidence au Département, selon les modèles transmis par le Département.

#### **Article 6 : Obligations de la Structure en matière de communication**

La Structure s'engage, sous peine d'application des dispositions de l'article 12 de la présente convention, à mentionner clairement le concours du Département sur ses supports de communication et lors des différentes actions soutenues par le Département, avec la présence du logo départemental téléchargeable sur [www.seine-saint-denis.fr](http://www.seine-saint-denis.fr), et de la phrase suivante : « *Le projet (ou la Structure) est soutenu par le Département de la Seine-Saint-Denis dans le cadre du programme AGORA, éducation aux médias et à l'information, pour la liberté d'expression* ».

Préalablement à la diffusion de sa communication, la Structure transmettra au Département pour vérification ses projets de supports de communication et/ou tout autre élément de signalétique et de promotion.

Les mentions du soutien du Département doivent être conformes aux modalités techniques définies et prescrites par le Département.

La Structure fournira au Département, à titre gracieux, une image illustrant la résidence. La Structure accepte l'utilisation par le Département de cette image pour toute diffusion sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, et garantit avoir obtenu toutes les autorisations de droit à l'image s'y référant.

#### **Article 7 : Droit à l'image**

Lors de la promotion du programme AGORA par le Département, la Structure autorise, à titre gracieux, les photographies, prises de vues et de sons les concernant et relatifs à la résidence.

La Structure accepte l'utilisation de ces derniers pour tout montage dans le respect de la déontologie ainsi que toute diffusion sur tous supports connus ou inconnus à ce jour.

La Structure s'engage à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires, notamment en termes d'autorisations, en cas d'utilisation d'images ou de tout autre support permettant la reconnaissance des participant·e·s à la résidence.

### **Article 8 : Engagements en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les discriminations**

Le Département de la Seine-Saint-Denis est fortement investi en faveur de la lutte contre toutes les discriminations et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ainsi, il est le premier détenteur du Label Diversité et du Label Égalité professionnelle par lesquels il s'engage à promouvoir la diversité et l'égalité entre les femmes et les hommes sur son territoire et en particulier auprès de ses partenaires. Aussi, la Structure s'engage à respecter les valeurs du Département notamment en matière d'égalité femme-homme et de lutte contre les discriminations.

Par ailleurs, le Département souhaite également affiner son diagnostic en la matière sur son territoire, notamment par la collecte de données spécifiques (par exemple : nombre de femmes et d'hommes adhérant aux associations ou participant aux actions ou encore existence d'actions en faveur de l'inclusion des personnes handicapées). La Structure s'engage donc également à transmettre au Département les informations qui pourraient lui être demandées dans le cadre de la collecte de données relatives à la diversité et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

### **Article 9 : Propriétés de la production**

La Structure garde les droits moraux et la propriété des productions réalisées durant la résidence mais cède gracieusement au Département les droits de reproduction de celle-ci pour une exploitation à but non commercial, lors d'activités pédagogiques ou culturelles ainsi que pour la valorisation de cette résidence.

### **Article 10 : Assurances – Responsabilités**

La Structure exerce ses activités sous sa responsabilité exclusive. Elle s'engage à souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile notamment. La responsabilité du Département ne pourra en aucun cas être recherchée. La Structure devra justifier à chaque demande du Département de l'existence de telles polices et du paiement des primes correspondantes.

### **Article 11 : Restitution de la subvention**

Le Département peut remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées, en cas de non application, de retard significatif ou de modification des conditions d'exécution de la présente convention par la Structure.

La Structure s'engage également à restituer au Département les subventions perçues si leur affectation n'était pas respectée.

Par ailleurs, si l'activité réelle de la Structure était significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre de la demande de subvention déposée auprès des services du Département ou en cas de non réalisation des actions projetées, le Département se réserve le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie des sommes versées à la Structure.

### **Article 12 : Résiliation de la convention**

Si l'une des parties souhaite mettre fin à la présente convention avant son terme, elle devra avertir l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un délai de préavis de 3 mois.

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

### **Article 13 : Règlement des litiges**

En cas de litige né de l'application ou de l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à épuiser toutes les voies de règlement amiable possible, avant de saisir le tribunal compétent.

### **Article 14 : Annexes**

- Annexe 1 : Bilan-évaluation
- Annexe 2 : Note d'intention de la résidence
- Annexe 3 : Charte AGORA

Fait à Bobigny, le

Pour le Département,  
le président du Conseil départemental,  
et par délégation,  
la conseillère départementale déléguée,

Pour la Structure,  
la présidente,

**Élodie Girardet**

**Camille Bonazzi**

# Annexe 1

## Bilan - Évaluation

### La subvention

#### **Objectif(s) :**

Les résidences AGORA ont pour but de proposer aux élèves une éducation aux médias et à l'information qui se décline entre des temps d'ateliers pratiques en classe et sur le terrain, des séances dédiées aux notions clés du journalisme et de l'information et un parcours culturel. Cette démarche offre le cadre d'une rencontre entre démarche journalistique/scientifique et démarche pédagogique en vue d'une implication pleine et entière des équipes pédagogiques et des élèves.

#### **Public(s) concerné(s) :**

Types de publics : élèves des collèges, équipes pédagogiques et administratives des collèges, parents, entourage des élèves.

#### **Effets attendus :**

- la création d'un véritable parcours d'éducation aux médias et à l'information pour les élèves (nombre significatif d'heures de pratique, visites de rédactions et sorties culturelles, temps de débat et de rencontres...),
- le rayonnement de la résidence au sein du collège (visibilité et valorisation des actions menées dans le cadre de la résidence via notamment des temps de présentation et de restitution publiques),
- le rayonnement de la résidence à l'échelle du territoire (liens inter-collèges, inter-degrés, liens aux parents, coopération avec les acteurs locaux...),
- la coordination et la mise en œuvre du projet, son suivi de terrain, sa médiation pour l'accompagnement des journalistes et des équipes pédagogiques,
- le renforcement de la cohésion d'équipe et des dynamiques à l'œuvre du corps enseignant et de la direction,
- l'implantation territoriale, le lien avec les acteurs du territoire (associations, médias locaux, lieux culturels...),
- la participation à l'animation de réseau des résidences AGORA avec les autres partenaires investis (temps de rencontre et d'échanges communs...),
- la valorisation du travail des élèves, notamment sur les outils développés par le Département (ENT, réseaux sociaux, site internet, journal départemental...) et ceux de la Structure.

#### **Localisation de l'action de la Structure ou du-des projet-s soutenu-s :**

Collège Evariste Galois d'Épinay-sur-Seine

## **Bilan (suivi, impacts)**

### **Indicateurs quantitatifs :**

- Nombre d'heures d'ateliers pratiques,
- Nombre de séances dédiées aux notions clés du journalisme et de l'information,
- Nombre de sorties culturelles et de découverte des lieux de l'information,
- Nombre de collégien·ne·s, de parents et d'enseignant·e·s touché·e·s,
- Nombre de temps forts fédérateurs rayonnant à l'échelle du collège et au-delà.

Les indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute la place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités de la structure à travers les différentes instances.

### **Indicateurs qualitatifs :**

- Qualité de l'intervention : les intervenant·e·s sont des professionnel·le·s reconnu·e·s des médias et de l'information et/ou de la recherche et sont expérimenté·e·s et accompagné·e·s dans la mise en œuvre d'un projet d'éducation aux médias et à l'information auprès de collégien·ne·s ; le déroulement de la résidence permet une progression des élèves en termes d'apprentissages (développement de connaissances et acquisitions de compétences).

- Qualité des productions : l'accompagnement des élèves aboutit à la production de contenus qui rendent compte des connaissances et compétences acquises et de leur degré de maîtrise et d'appropriation des outils de l'information ; ces productions sont rendues visibles et valorisées sur des supports adaptés et auprès d'un public le plus large possible avec une médiation et un accompagnement de ces productions affirmés.

- Qualité du partenariat et implantation territoriale : la résidence favorise la cohésion d'équipe et les dynamiques à l'œuvre au sein de l'établissement scolaire et au-delà, elle permet d'encourager les acteurs à coopérer de manière durable et structurée (collaboration entre enseignant·e·s de plusieurs disciplines, lien avec les acteurs locaux de l'information, de la culture...) ; la résidence permet la rencontre des élèves avec les acteurs locaux, elle favorise la découverte, la fréquentation et l'usage des ressources présentes sur le territoire (associations, médiathèques, structures culturelles et socio-éducatives...).

Le bilan sera attendu sous la forme d'une réponse au questionnaire d'évaluation qui sera transmis par le Département à la Structure.

### **Modalités de suivi**

Projets et bilans d'activité dont budget réalisé, bilan et compte de résultat, conventions (indicateurs et observables), analyse budgétaire, réunions de présentation et de suivi de projets et d'activités, présence lors des actions et des manifestations...\_

## **Annexe 2**

### **Note d'intention de la résidence**

#### **RESIDENCE AGORA 2023-2024 NOTE D'INTENTION**

#### **Collège Evariste Galois d'Epinau-sur-Seine CHRONOS & KAIROS**

##### **Classes concernées**

- Classe de 5<sup>ème</sup>
- Club journal du collège (environ 15 élèves, tous niveaux confondus)

##### **Équipe pédagogique**

- Felicioli Marie, professeure documentaliste,
- Delepine Allan, professeure d'anglais,
- Hudry Laurine, professeure d'histoire-géographie,
- Seurot Thomas, professeur d'arts plastiques,

##### **Présentation de la structure porteuse**

Chronos&Kairos est une association d'éducation aux médias et à l'information créée en 2015. Nos intervenant·es, tous professionnel·les des médias, mènent des ateliers de sensibilisation à la construction de l'information, d'initiation au journalisme et à la création audiovisuelle. Nous accompagnons les participant·es dans la réalisation d'une production collective dans le cadre d'ateliers pratiques. Ils·elles ne sont alors plus spectateur·trices mais producteur·trices de l'information à leur échelle.

##### **Intervenant·es de Chronos&Kairos engagés dans la résidence**

- Margaux Dzuilka, journaliste
- David Attié, journaliste
- Guillaume Duchemin, dessinateur de presse et graphiste

Un·e quatrième intervenant·es photographe sera intégré à la résidence.

##### **Objectifs généraux du projet**

- Sensibiliser les collégiens aux étapes de la construction de l'information
- Développer l'esprit critique des jeunes
- Soutenir la liberté d'expression dans un cadre ludique et rigoureux
- Donner confiance aux jeunes dans leur potentiel et capacités
- Développer des savoir-être liés au journalisme et mobilisables par les jeunes à l'issue du projet

##### **Objectifs pédagogiques liés à l'éducation aux médias**

- Découvrir l'univers des médias et plus particulièrement celui de la presse écrite et magazine
- Traiter des sujets en lien avec l'environnement et les questionnements des jeunes autour de la thématique de l'égalité
- Comprendre les différentes étapes de la production de l'information
- Identifier un angle à l'écrit, en photo, en BD ou dessin
- Apprendre à identifier les sources et personnes ressources pour obtenir des informations
- Apprendre à rédiger des questions en lien avec le sujet et l'angle choisi



- Apprendre à aller à la rencontre de l'autre pour mener une interview, réaliser un reportage ou un portrait
- Apprendre à synthétiser, hiérarchiser et restituer les informations récoltées
- Acquérir des savoir-faire techniques de prise de vue en photo, de documentaire graphique et de dessin, d'édition et de maquettage d'un journal
- Travailler la coopération au sein du groupe à l'image d'une rédaction professionnelle
- Découvrir le fonctionnement d'une rédaction de presse quotidienne professionnelle
- Découvrir le fonctionnement d'une imprimerie
- Echanger avec des professionnels du monde de la presse, de la bande-dessinée documentaire et sociale

### **Thématique**

La thématique de l'EGALITE a été proposée par l'équipe enseignante. Le collectif Chronos&Kairos pense que cette thématique suscitera l'intérêt des jeunes. Elle est assez large pour envisager une grande variété d'angles et d'approches narratives.

Elle permettra aussi de raisonner avec les axes citoyenneté travaillés dans le projet d'établissement (égalité de genre, lutte contre les discriminations etc).

### **Résumé du projet**

Chronos&Kairos accompagnera les élèves du collège Evariste Gallois dans la réalisation d'un magazine d'information autour de la thématique de l'EGALITE. 2 groupes seront impliqués dans cette résidence. La classe pilote (5<sup>e</sup>) profitera de 2 sessions d'initiation pratique au journalisme de presse magazine, en passant par toutes les étapes de la construction de l'information. Plusieurs approches narratives seront proposées aux élèves : rédaction d'articles de presse, réalisation de photo-reportage, initiation au dessin de presse, création de bande-dessinée.

Le club journal du collège composé d'une dizaine d'élèves (plusieurs niveaux) réalisera la maquette du journal, s'initiera à l'édition et à la titraille, opérera les choix nécessaires à la mise en forme du journal. Le magazine sera ensuite imprimé et restitué publiquement aux élèves, familles et habitant-es du quartier. En parallèle de ces temps d'initiation pratique, les deux groupes bénéficieront de temps de réflexions critique en lien avec les médias, de rencontres avec des professionnels au collège, et éventuellement aux sorties à la découverte des métiers de l'information et de la presse.

### **Ateliers pratiques**

Séquence 1 - Groupe 1 (classe de 5e) rédacteurs/photographes - écrit/photo – 17h / fin décembre – semaine banalisée

Séquence 2 – Groupe 1 (classe de 5e) journalistes/dessinateurs – écrit/dessin/bd - 17h / mars – semaine banalisée ou 3 temps répartis sur 3 semaines)

Séquence 3 - Groupe 2 (club journal) éditeurs/maquettistes / mai - maquettage – 10h ateliers condensés sur 1 semaine / plus petit groupe apprécié

### **Temps de débat-réflexion**

- Introduction (3h) fin novembre : séance EMI axée presse écrite (échanges sur les usages médias des jeunes, transmission de notions EMI (journalisme, information, genres, format), analyse et comparaison de titres de presse, journaux et magazines, pré-conférence de rédaction.

- Temps de rencontre entre les deux classes à l'issue de la 3e séquence pratique (les éditeurs/maquetteurs expliquent leurs choix éditoriaux aux rédacteurs, photographes et dessinateurs (maquette, une, hiérarchie, iconographie, titraille etc...) 2h
- Projection-débat documentaire autour du thème de l' EGALITE (à définir avec les enseignants) 3h
- Rencontre au collège avec un illustrateur BD / proposition : Benjamin Adam, illustrateur BD (Capital & Idéologie, la Revue Dessinée, mail de demande envoyée) 2H

### **Parcours culturel**

- Groupe 1 - Visite rédaction de Libération / axe rédaction / conférence de rédaction
- Groupe 2 – Visite rédaction de Libération / axe édition / échanges avec l'équipe des secrétaires de rédaction, iconographes et maquettistes
- Visite imprimerie ou exposition en lien avec le thème (encore en discussion avec les professeurs) pour les deux groupes

### **Implication des élèves (dimensions participative et inclusive)**

- les élèves choisissent leurs sujets en lien avec la thématique en conférence de rédaction
- effectuent les recherches nécessaires à leur réalisation
- les réalisent sur le terrain en allant à la rencontre de personnes ressources à l'extérieur du collège
- mènent les retranscription et la rédaction des articles
- derushent, sélectionnent, organisent et légendent les photos
- scénarisent et réalisent les planches de BD
- s'initient au dessin de presse
- opèrent les choix de sélection des articles, de titrilles et de maquettage du journal

### **Rayonnement à l'échelle du collège**

La résidence Agora rayonnera auprès de l'ensemble du collège. En effet, elle aboutira à une exposition dans le hall du collège, que l'ensemble des élèves pourra consulter. Cette exposition présentera les différentes étapes de la production du journal. Elle fera l'objet d'une inauguration que les élèves impliqué.e.s dans la résidence Agora animeront.

De plus, quelques élèves seront les ambassadeur.ices de la résidence auprès des autres classes lors de la semaine de la presse qui avait au lieu en 2023 fin mars/début avril. Lors de cette semaine de la presse et des médias, des ateliers et animations seront proposées par les élèves impliqué.e.s dans la résidence à destination des autres élèves.

### **Implication des familles des élèves**

Les parents seront également partie prenante de la résidence Agora. Les enseignant.e.s écriront un mot à destination des parents leur expliquant le projet et les objectifs pour leur enfant.

Par ailleurs, les parents seront invité.e.s pour l'inauguration de l'exposition dans le hall du collège et à la sortie du journal.

Pour les sorties à l'extérieur du collège (visite de rédaction etc.), l'équipe pédagogique proposera aux parents d'accompagner la sortie afin de les rendre acteur.ices de ce projet.

Enfin, des nouvelles de l'avancée du projet seront postées sur l'ENT du collège, sous la forme des courts articles écrits par les élèves, auxquels les parents auront accès.

### **Diffusion, mise en partage et valorisation de la production des élèves**

- Affichage des productions dans l'établissement scolaire au fil de la résidence, à plusieurs étapes du projet, pour permettre aux jeunes impliqués de visualiser l'évolution de la mise en œuvre du journal et aux autres classes de prendre connaissance de ce travail.

Les intervenant·es se chargeront avec un noyau d'élèves volontaires du making-off de la résidence.

- Diffusion aux parents via l'ENT

- Envisager un partenariat de diffusion avec la mairie (journal municipal) ou un autre organe de presse local.

### **Restitution**

- Restitution publique et festive à l'issue de la résidence avec distribution du journal, échanges avec l'ensemble des élèves impliqués concernant les conditions de réalisation, le retour d'expérience des élèves, les difficultés rencontrées, les réussites. L'avis des parents et des autres adultes impliqués dans le projet.

### **Accompagnement de l'équipe éducative pour la pérennisation des actions**

L'objectif de la résidence est notamment de pérenniser le projet journal déjà initié par la professeur documentaliste de l'établissement et de permettre à l'équipe pédagogique de faire grandir le club journal pour les prochaines années.

Tout au long de la résidence, les enseignants engagés seront associés aux étapes de production de l'information et de mise en forme du journal.

Les intervenant·es de Chronos&Kairos veilleront à ce qu'ils bénéficient, au même titre que les élèves, de la transmission des notions, techniques et outils du journalisme et des autres types de narration sollicités. Un temps de bilan sera pris en fin de résidence pour évaluer les compétences EMI acquises ou non par les enseignants suite à nos interventions.

### **Calendrier prévisionnel de la résidence**

- Fin novembre : temps de rencontre, séance EMI axée presse écrite avec intervenant·es de Chronos&Kairos / Réflexion critique (3h)

- Début décembre / Projection débat documentaire en lien avec l'égalité pour les 2 groupes (3h)

- Mi-décembre / Visite de la rédaction de Libération – conférence de rédaction classe 1 / Sortie (4h)

- Semaine 18-22 décembre / Journal séquence 1 - écrit/photo / Pratique (17h)

- Janvier / Rencontre dessinateur BD sociale / Réflexion critique (2h)

- Semaine 5 au 9 février/ Journal séquence 2 / Bd/dessin de presse (17h)

- Début Mars / Visite de la rédaction de Libération – zoom sur le secrétariat de rédaction, l'iconographie, la typo et le maquettage – Classe 3

- Mi Mars / Visite imprimerie ou expo classe 2 (ou 3) (4h)

- Semaine 25-29 mars / Journal séquence 3 / édition et maquettage du magazine (10h)

- Début Avril / Echanges entre les groupes : les secrétaires de rédactions, éditeurs et maquettistes expliquent leurs choix finaux aux rédacteurs, photographes et dessinateurs.

- Fin avril / Restitution publique, distribution du journal

## Annexe 3

### Charte AGORA



#### À l'initiative du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

En lien avec la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Seine-Saint-Denis, l'Académie de Créteil et le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI)

*Cette charte vise à définir et poser les valeurs et principes pédagogiques partagés par les partenaires du programme Agora, et a vocation à être signée par l'ensemble des partenaires.*

\*

Face à la montée des extrémismes, des obscurantismes, et à la polarisation du débat public qui menacent le pacte républicain, le Département a souhaité initier un programme dédié à l'éducation aux médias et à l'information pour la liberté d'expression, Agora. En s'appuyant sur l'engagement de parrains et de marraines investi-e-s sur les enjeux d'information et de liberté d'expression, et la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative (enseignant-e-s, chef-fe-s d'établissements, familles, associations complémentaires de l'École...), ce programme s'adresse à l'ensemble des collégien-ne-s de Seine-Saint-Denis, et doit leur permettre de bénéficier d'actions qui viennent les rendre acteur-trice-s de leur parcours de jeune citoyen-ne. Il participe ainsi à revivifier notre démocratie en s'appuyant sur la jeunesse du territoire, il constitue en ce sens une des pierres angulaires du projet éducatif départemental, et vient enrichir les actions d'éducation à la citoyenneté menées sur le territoire depuis de nombreuses années, en développant les démarches d'éducation aux médias et à l'information (EMI).

L'éducation aux médias et à l'information est aujourd'hui une mission importante portée par l'École. Elle vise un objectif d'émancipation : permettre aux élèves de développer leur esprit critique dans une société de l'information et de la communication, de devenir des citoyens actifs, éclairés et responsables de demain.

Au collège, l'éducation aux médias et à l'information est définie par un programme, participant du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Elle s'inscrit dans les parcours de l'élève : le parcours citoyen et le parcours d'éducation artistique et culturelle. Elle contribue à l'éducation à la citoyenneté numérique et à la transmission des valeurs de la République. Elle participe en effet à la sensibilisation et à la compréhension des principes de liberté d'expression et de pluralisme, essentiels dans une société démocratique.

C'est avec la volonté commune de s'engager ensemble autour de ces enjeux, que les signataires ont construit la présente charte. Elle présente les principes qui guideront la conception et la mise en œuvre de l'ensemble des actions liées au programme Agora.

1. Dans le monde contemporain, l'éducation aux médias et l'information et l'apprentissage de la liberté d'expression sont des conditions de la vitalité de nos démocraties. Le programme Agora a pour ambition de les rendre accessibles à toute-s, et en particulier aux élèves de collège, en contribuant à leur apprendre à s'informer, à utiliser les médias et les outils de communication pour exercer leurs droits et leur citoyenneté, en soutenant leur parole et leur droit à s'exprimer.

2. Le programme Agora propose une éducation aux médias et à l'information pour la liberté d'expression, en partenariat avec des professionnels de l'information et des médias, de la recherche et de la culture. En appui des équipes éducatives, les actions menées conjuguent 3 dimensions : la rencontre avec les personnalités engagées en tant que parrains-marraines dans le programme ; la pratique effective de situations pédagogiques qui favorisent l'émancipation de la personne et du citoyen ; des apprentissages liés aux programmes d'enseignement qui permettent aux élèves de donner du sens à leurs expériences.

3. Le programme Agora vise à permettre aux élèves de faire l'expérience de production et de lecture critique de contenus médiatiques pluriels (dans leurs formes, dans les points de vue exprimés...), de l'argumentation et du débat, pour développer leur autonomie, en s'appuyant sur la rencontre avec des professionnels du monde des médias, de la culture ou de la recherche, ou des personnalités reconnues sur les enjeux de liberté d'expression. C'est un programme d'éducation par la pratique des médias, de l'information et de la liberté d'expression.

4. Agora permet aux élèves d'acquérir des connaissances et des repères partagés, en s'appuyant sur l'ensemble des enseignements et du socle commun : comprendre comment et pourquoi les contenus médiatiques sont produits, apprendre à distinguer les sources d'information, s'interroger sur la validité, la fiabilité et la pertinence d'une information, distinguer les langages des médias, questionner leurs représentations du monde, apprendre à produire, à communiquer, à partager des informations dans le respect du droit et de l'éthique de l'information. C'est un programme d'éducation aux médias, à l'information pour la liberté d'expression.

5. Le programme Agora vise à aborder l'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression en permettant aux élèves de s'ouvrir au pluralisme des sources et des opinions, et à la complexité des enjeux du monde contemporain, afin de développer leur esprit critique, pour lutter contre la polarisation du débat public et toutes les formes d'extrémismes et d'obscurantismes.

6. Le programme Agora a vocation à se déployer pour les publics de la Seine-Saint-Denis, et tout au long de la scolarité au collège. Il vise à construire des passerelles avec tous les temps de vie des jeunes, dans le cadre d'un parcours cohérent impliquant activement leur environnement familial et amical. Il accorde une place centrale à l'enjeu de partage des productions des élèves, au sein et au-delà de l'établissement, dans un dialogue fort et constant avec les familles.

7. La réussite du programme Agora repose sur l'engagement mutuel entre différents partenaires à coopérer dans une dynamique de projets partagés (conception, évaluation, mise en œuvre) qui reconnaît et respecte l'engagement et le rôle de chacun : communauté éducative et professionnels de l'information, de la culture et de la recherche, secteur associatif et société civile, État et collectivités territoriales.

8. Les différents intervenants du programme Agora s'engagent à respecter les principes de neutralité et de gratuité du service public d'éducation, et les obligations annexées à cette charte.

9. La pertinence et la qualité des actions menées dans le cadre du programme Agora s'appuieront sur un effort de formation des différents acteurs favorisant leur connaissance mutuelle, l'acquisition et le partage de références communes.

10. Le programme Agora s'appuiera sur des travaux de recherches et d'évaluation, des temps d'échanges entre acteurs, permettant de cerner l'impact des actions, d'en améliorer la qualité et d'encourager les démarches innovantes.

# RÉSIDENCES AGORA

## CONVENTION

### AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

#### ENTRE :

**Le Département de la Seine-Saint-Denis**, élisant domicile à l'Hôtel du Département 93 006 Bobigny Cedex, représenté par le président du Conseil départemental, M. Stéphane Troussel, agissant en vertu d'une délibération de la commission permanente du Conseil départemental n°            du

Ci-après dénommé « le Département »,

#### ET :

**L'Association CITOYENNETE JEUNESSE SEINE SAINT DENIS**, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, domiciliée au 27 rue Delizy 93500 Pantin, représentée par son président Philippe Mourrat, dûment habilité,

Ci-après dénommée « La Structure »,

IL A ÉTÉ EXPOSÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

#### PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT la politique volontariste du Département visant à inscrire les arts et la culture au cœur de son projet de développement pour le territoire caractérisé par sa jeunesse, sa diversité culturelle et des inégalités socio-économiques persistantes. Cette politique culturelle départementale se conçoit dans une démarche globale associant soutien à la création contemporaine, diffusion, développement de parcours d'éducation artistique et culturelle et de pratiques en amateur. Elle veille au développement équilibré du territoire tout en l'inscrivant au cœur des dynamiques artistiques et culturelles de la métropole du Grand-Paris ;

CONSIDÉRANT le déploiement de cette politique autour d'ambitions affirmées dans le cadre de la mandature départementale 2021-2028 :

- **démocratiser l'excellence**, en soutenant les projets artistiques et culturels ambitieux qui s'inscrivent dans une démarche d'inclusion des habitants du territoire dans leur diversité ;
- **accompagner les mutations du territoire par un effort d'embellissement de l'espace public**, qui doit permettre de renouveler les regards sur la Seine-Saint-Denis et de développer de nouveaux usages de l'espace public ;

- **favoriser l'accès des habitant-e-s du territoire à la diversité des métiers artistiques et culturels présents en Seine-Saint-Denis**, en permettant des passerelles entre parcours amateurs et professionnels ;
- **développer l'attractivité de notre territoire et le sentiment de fierté de ses habitant-e-s**, en inscrivant notamment les arts et de la culture au cœur des grands événements se déroulant en Seine-Saint-Denis, tels que les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024, ou au travers d'initiatives dont le Département est partie prenante (projet de biennale interculturelle...), qui doivent faire Héritage sur notre territoire.

CONSIDÉRANT le troisième Projet éducatif départemental, qui comporte le programme « AGORA, Éducation aux Médias et à l'Information, pour la Liberté d'Expression » dont les projets de niveau 3 – les résidences AGORA – privilégient l'entrée par la pratique journalistique et scientifique, et se déclinent en une soixantaine d'heures réparties entre temps d'ateliers pratiques en classe et sur le terrain, séances dédiées aux notions clés du journalisme et de l'information et parcours culturel ;

CONSIDÉRANT la charte du Programme Agora, annexée à la présente convention, qui rappelle les valeurs et principes du programme, en fixe les objectifs et les engagements des parties prenantes ;

Dans le monde contemporain, l'éducation aux médias et à l'information est une des conditions de la vitalité de nos démocraties. L'EMI vise à permettre aux élèves de développer leur esprit critique dans une société de l'information et de la communication, de devenir des citoyen·ne·s actif·ve·s, éclairé·e·s et responsables de demain. La démarche AGORA poursuit cet objectif d'émancipation en articulant une *éducation aux médias* pour favoriser la maîtrise par les élèves des grands repères et des outils liés à ces enjeux, et une *éducation par les médias* via la pratique et la participation à des expériences éducatives.

Le Département soutient depuis plusieurs années des actions d'éducation aux médias et à l'information (EMI) au sein des collèges publics du territoire. Afin de développer et enrichir son action, le Département a initié AGORA, programme d'éducation aux médias et à l'information pour la liberté d'expression, qui s'adresse à l'ensemble des collégiennes et collégiens du territoire. Depuis 2017, le Département met ainsi en place chaque année des résidences de journalistes (devenues résidences AGORA) dans les collèges de Seine-Saint-Denis. Ces résidences s'appuient sur des pédagogies actives qui mettent les élèves en situation réelle de décryptage et de production et de contenus, d'exercice de l'argumentation et du débat, pour sortir d'une vision purement théorique des enjeux et engager les apprentissages au sein d'une pratique effective.

Les résidences offrent une rencontre avec des journalistes et des professionnel·le·s des médias et de l'information autour de la découverte des métiers de l'information et du travail de recherche, et créent un cadre permettant aux élèves d'acquérir des connaissances et des repères partagés qui s'appuient sur l'ensemble des programmes d'enseignement.

L'association Citoyenneté Jeunesse mène avec un public scolaire des projets éducatifs et culturels qui placent l'art et les artistes au cœur d'une réflexion sur le monde. Elle déploie des actions visant à offrir aux jeunes des outils pour mieux comprendre le monde et les aider à y prendre toute leur place. Ses projets articulent la transmission des savoirs et des connaissances à des temps de réflexion, d'échange et d'expérimentation sensible pour stimuler l'esprit critique et



participer à l'émancipation des jeunes. Signataire de la Charte AGORA, elle est largement impliquée dans le programme depuis son lancement et portera cette année, outre ces trois résidences de journalistes, 15 parcours classes dans les collèges du territoire.

**C'est dans ce contexte et dans ce cadre d'actions** que le Département et la Structure se sont accordés pour travailler de manière partenariale autour d'objectifs communs afin de mettre en œuvre trois résidences AGORA au sein des collèges Jean-Baptiste Clément à DUGNY, Léon Jouhaux à LIVRY-GARGAN et Pablo Neruda à PIERREFITTE-SUR-SEINE sur l'année scolaire 2023-24.

Dans ce cadre, d'un commun accord avec le Département et les collèges, ce sont les journalistes Luca Endrizzi, Anne-Charlotte Compan, Juliette Harau et Pierrick Taisne (pour le collège Jean-Baptiste Clément), Léa Capuano et Yann Castanier (pour le collège Léon Jouhaux) et Jennifer Padjemi et Dolores Bakèla (pour le collège Pablo Neruda) que la Structure accompagnera dans le cadre de ses résidences.

C'est dans ce contexte que le Département, compte tenu des demandes formulées par la Structure et de son projet associatif, souhaite lui apporter son soutien avec le double souci :

- de respecter sa liberté d'initiative ainsi que son autonomie ;
- de contrôler la bonne gestion des subventions publiques par la mise en place d'un dispositif de contrôle et d'évaluation de leur utilisation.

Il est convenu ce qui suit :

### **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Département apporte son soutien aux résidences que la Structure entend mettre en œuvre à partir de 2023.

### **Article 2 : Objectifs et actions de la Structure**

Au collège Jean-Baptiste Clément de Dugny, Luca Endrizzi propose aux élèves une résidence articulée autour des image via fabrication d'une page web sur l'actualité sportive des JOP 2024, au cœur du territoire de Dugny. Ce web magazine sera constitué d'interviews, de reportages photo et de documentaires dont l'angle d'approche sera de s'approprier la thématique des « transformations » au travers de l'axe du handicap et des tracés et trajectoires de vie d'athlètes paralympiques.

Au collège Léon Jouhaux de Livry-Gargan, Léa Capuano propose aux collégien·nes d'aller à la rencontre des autres sur le territoire de Livry-Gargan, autour de la fabrique de la banlieue. À partir de leurs lieux familiers, les élèves se questionneront sur leur quartier et fabriqueront une série de portraits sonores qui pourront s'écouter lors d'une balade sonore et seront aussi disponibles en ligne sous la forme d'une carte interactive de la ville.

Au collège Pablo Neruda de Pierrefitte-sur-Seine, Jennifer Padjemi propose aux élèves de réinventer et se réapproprier le concept du magazine adolescent très en vogue dans les années 1990 et 2000. En s'inspirant des archives des magazines français, les élèves décideront ensemble du contenu et de la forme de

leur magazine au sein duquel pourront se côtoyer les questions sociales et sociétales (écologie, antiracisme, féminismes, questions de genre...).

Le contenu de ces résidences est précisé en annexe 2 à la présente convention.

La Structure, en tant que partenaire du programme AGORA, déclare avoir pris connaissance de la charte AGORA et s'y conformer pleinement. À ce titre, elle s'engage à la faire signer par l'ensemble des intervenant·e·s mobilisé·e·s sur les résidences.

### **Article 3 : Montant de la subvention**

Le Département alloue une subvention de **30 000 € (trente mille euros)** à la Structure par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental, au vu des projets de résidences AGORA définis à l'article 2.

Cette subvention fera l'objet d'un versement unique, après vote de la Commission permanente départementale.

La subvention du Département sera exclusivement utilisée pour les actions décrites à l'article 2.

La Structure ne pourra en aucun cas reverser à un autre organisme tout ou partie de la subvention allouée.

Le Département n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

### **Article 4 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour la durée des résidences de l'année scolaire 2023-2024 jusqu'à réception du bilan desdites résidences, et au plus tard jusqu'au 30 juin 2025.

### **Article 5 : Bilan et évaluation du projet**

Afin d'assurer le suivi et l'évaluation des objectifs précités, les dispositions suivantes sont mises en œuvre :

- Le Département (Direction de la Culture, du Patrimoine, du Sport et des Loisirs), suivra le bon déroulement des projets dans les collèges et proposera des bilans d'étape avec les enseignant·e·s et la Structure.
- Le Département pourra se faire communiquer, et sur simple demande à la Structure, tout document qu'il jugera nécessaire.
- La Structure fournira un bilan financier et un bilan qualitatif des résidences au Département, selon les modèles transmis par le Département.

### **Article 6 : Obligations de la Structure en matière de communication**

La Structure s'engage, sous peine d'application des dispositions de l'article 12 de la présente convention, à mentionner clairement le concours du Département sur

ses supports de communication et lors des différentes actions soutenues par le Département, avec la présence du logo départemental téléchargeable sur [www.seine-saint-denis.fr](http://www.seine-saint-denis.fr), et de la phrase suivante : « *Le projet (ou la Structure) est soutenu par le Département de la Seine-Saint-Denis dans le cadre du programme AGORA, éducation aux médias et à l'information, pour la liberté d'expression* ».

Préalablement à la diffusion de sa communication, l'Association transmettra au Département pour vérification ses projets de supports de communication et/ou tout autre élément de signalétique et de promotion.

Les mentions du soutien du Département doivent être conformes aux modalités techniques définies et prescrites par le Département.

La Structure fournira au Département, à titre gracieux, une image illustrant les résidences. La Structure accepte l'utilisation par le Département de cette image pour toute diffusion sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, et garantit avoir obtenu toutes les autorisations de droit à l'image s'y référant.

### **Article 7 : Droit à l'image**

Lors de la promotion du programme AGORA par le Département, la Structure autorise, à titre gracieux, les photographies, prises de vues et de sons les concernant et relatifs aux résidences.

La Structure accepte l'utilisation de ces derniers pour tout montage dans le respect de la déontologie ainsi que toute diffusion sur tous supports connus ou inconnus à ce jour.

La Structure s'engage à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires, notamment en termes d'autorisations, en cas d'utilisation d'images ou de tout autre support permettant la reconnaissance des participant·e·s aux résidences.

### **Article 8 : Engagements en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les discriminations**

Le Département de la Seine-Saint-Denis est fortement investi en faveur de la lutte contre toutes les discriminations et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ainsi, il est le premier détenteur du Label Diversité et du Label Égalité professionnelle par lesquels il s'engage à promouvoir la diversité et l'égalité entre les femmes et les hommes sur son territoire et en particulier auprès de ses partenaires. Aussi, la Structure s'engage à respecter les valeurs du Département notamment en matière d'égalité femme-homme et de lutte contre les discriminations.

Par ailleurs, le Département souhaite également affiner son diagnostic en la matière sur son territoire, notamment par la collecte de données spécifiques (par exemple : nombre de femmes et d'hommes adhérant aux associations ou participant aux actions ou encore existence d'actions en faveur de l'inclusion des personnes handicapées). La Structure s'engage donc également à transmettre au Département les informations qui pourraient lui être demandées dans le cadre de la collecte de données relatives à la diversité et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

### **Article 9 : Propriétés de la production**

La Structure garde les droits moraux et la propriété des productions réalisées durant les résidences mais cède gracieusement au Département les droits de reproduction de celles-ci pour une exploitation à but non commercial, lors d'activités pédagogiques ou culturelles ainsi que pour la valorisation de ces résidences.

### **Article 10 : Assurances – Responsabilités**

La Structure exerce ses activités sous sa responsabilité exclusive. Elle s'engage à souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile notamment. La responsabilité du Département ne pourra en aucun cas être recherchée. La Structure devra justifier à chaque demande du Département de l'existence de telles polices et du paiement des primes correspondantes.

### **Article 11 : Restitution de la subvention**

Le Département peut remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées, en cas de non application, de retard significatif ou de modification des conditions d'exécution de la présente convention par la Structure.

La Structure s'engage également à restituer au Département les subventions perçues si leur affectation n'était pas respectée.

Par ailleurs, si l'activité réelle de la Structure était significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre de la demande de subvention déposée auprès des services du Département ou en cas de non réalisation des actions projetées, le Département se réserve le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie des sommes versées à la Structure.

### **Article 12 : Résiliation de la convention**

Si l'une des parties souhaite mettre fin à la présente convention avant son terme, elle devra avertir l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un délai de préavis de 3 mois.

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

### **Article 13 : Règlement des litiges**

En cas de litige né de l'application ou de l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à épuiser toutes les voies de règlement amiable possible, avant de saisir le tribunal compétent.

**Article 14 : Annexes**

- Annexe 1 : Bilan-évaluation
- Annexe 2 : Note d'intention des résidences
- Annexe 3 : Charte AGORA

Fait à Bobigny, le

Pour le Département,  
le président du Conseil départemental,  
et par délégation,  
la conseillère départementale déléguée,

Pour la Structure,  
le président,

**Élodie Girardet**

**Philippe Mourrat**

# Annexe 1

## Bilan - Évaluation

### La subvention

#### **Objectif(s) :**

Les résidences AGORA ont pour but de proposer aux élèves une éducation aux médias et à l'information qui se décline entre des temps d'ateliers pratiques en classe et sur le terrain, des séances dédiées aux notions clés du journalisme et de l'information et un parcours culturel. Cette démarche offre le cadre d'une rencontre entre démarche journalistique/scientifique et démarche pédagogique en vue d'une implication pleine et entière des équipes pédagogiques et des élèves.

#### **Public(s) concerné(s) :**

Types de publics : élèves des collèges, équipes pédagogiques et administratives des collèges, parents, entourage des élèves.

#### **Effets attendus :**

- la création d'un véritable parcours d'éducation aux médias et à l'information pour les élèves (nombre significatif d'heures de pratique, visites de rédactions et sorties culturelles, temps de débat et de rencontres...),
- le rayonnement de la résidence au sein du collège (visibilité et valorisation des actions menées dans le cadre de la résidence via notamment des temps de présentation et de restitution publiques),
- le rayonnement de la résidence à l'échelle du territoire (liens inter-collèges, inter-degrés, liens aux parents, coopération avec les acteurs locaux...),
- la coordination et la mise en œuvre du projet, son suivi de terrain, sa médiation pour l'accompagnement des journalistes et des équipes pédagogiques,
- le renforcement de la cohésion d'équipe et des dynamiques à l'œuvre du corps enseignant et de la direction,
- l'implantation territoriale, le lien avec les acteurs du territoire (associations, médias locaux, lieux culturels...),
- la participation à l'animation de réseau des résidences AGORA avec les autres partenaires investis (temps de rencontre et d'échanges communs...),
- la valorisation du travail des élèves, notamment sur les outils développés par le Département (ENT, réseaux sociaux, site internet, journal départemental...) et ceux de la Structure.

**Localisation de l'action de la Structure ou du-des projet-s soutenu-s** (quartier, commune, département, région, territoire métropolitain) :

Collège Jean-Baptiste Clément à DUGNY  
Collège Léon Jouhaux à LIVRY-GARGAN  
Collège Pablo Neruda à PIERREFITTE-SUR-SEINE

## **Bilan (suivi, impacts)**

### **Indicateurs quantitatifs :**

- Nombre d'heures d'ateliers pratiques,
- Nombre de séances dédiées aux notions clés du journalisme et de l'information,
- Nombre de sorties culturelles et de découverte des lieux de l'information,
- Nombre de collégien·ne·s, de parents et d'enseignant·e·s touché·e·s,
- Nombre de temps forts fédérateurs rayonnant à l'échelle du collège et au-delà.

Les indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute la place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités de la structure à travers les différentes instances.

### **Indicateurs qualitatifs :**

- Qualité de l'intervention : les intervenant·e·s sont des professionnel·le·s reconnu·e·s des médias et de l'information et/ou de la recherche et sont expérimenté·e·s et accompagné·e·s dans la mise en œuvre d'un projet d'éducation aux médias et à l'information auprès de collégien·ne·s ; le déroulement de la résidence permet une progression des élèves en termes d'apprentissages (développement de connaissances et acquisitions de compétences).

- Qualité des productions : l'accompagnement des élèves aboutit à la production de contenus qui rendent compte des connaissances et compétences acquises et de leur degré de maîtrise et d'appropriation des outils de l'information ; ces productions sont rendues visibles et valorisées sur des supports adaptés et auprès d'un public le plus large possible avec une médiation et un accompagnement de ces productions affirmés.

- Qualité du partenariat et implantation territoriale : la résidence favorise la cohésion d'équipe et les dynamiques à l'œuvre au sein de l'établissement scolaire et au-delà, elle permet d'encourager les acteurs à coopérer de manière durable et structurée (collaboration entre enseignant·e·s de plusieurs disciplines, lien avec les acteurs locaux de l'information, de la culture...) ; la résidence permet la rencontre des élèves avec les acteurs locaux, elle favorise la découverte, la fréquentation et l'usage des ressources présentes sur le territoire (associations, médiathèques, structures culturelles et socio-éducatives...).

Le bilan sera attendu sous la forme d'une réponse au questionnaire d'évaluation qui sera transmis par le Département à la Structure.

### **Modalités de suivi**

Projets et bilans d'activité dont budget réalisé, bilan et compte de résultat, conventions (indicateurs et observables), analyse budgétaire, réunions de présentation et de suivi de projets et d'activités, présence lors des actions et des manifestations...\_

## Annexe 2

### Note d'intention des résidences

## RÉSIDENCES DE JOURNALISTES AGORA

Édition 2023/24

« TRANSFORMATIONS »

Citoyenneté Jeunesse

### LA THÉMATIQUE 2023/2024 : TRANSFORMATIONS

Il n'est pas anodin de parler des transformations dans cette période post-covid. Nous continuons à en mesurer les effets dans tous les domaines qu'il s'agisse des manières de s'informer, de vivre ensemble, d'interagir et de s'ouvrir au monde.

#### **Transformer nos manières de s'informer :**

Les transformations dans le paysage médiatique ont été considérables au cours des dernières décennies. L'avènement d'Internet et des réseaux sociaux a précipité la fin d'un modèle. D'une part, cette nouvelle donne a décuplé les possibilités d'accéder aux informations et de les partager. D'autre part, à l'heure du numérique, la viralité des informations pose de nouveaux défis : Comment développer un regard critique face à une actualité sous algorithmes ? Quelle place et rôle laisser à l'Intelligence Artificielle dans la création de contenus ? Comment faire face à un flux continu d'informations souvent propice aux fake news ? Quels dangers cela représente-t-il en matière de santé publique (harcèlement, troubles de l'attention, estime de soi ...) ?

#### **Se transformer à l'école et avec les autres :**

Selon la définition du Larousse, l'adolescence désigne : « une période de la vie entre l'enfance et l'âge adulte, pendant laquelle se produit la puberté et se forme la pensée abstraite ».

Dans le contexte de l'école, le parcours d'un.e élève est façonné par les différentes transformations qu'il.elle traverse. Les collégien.nes, notamment, commencent à développer leur identité et à se découvrir en tant qu'individus. C'est à travers les différentes rencontres qu'ils.elles explorent leurs intérêts, leurs passions et leurs talents mais aussi les difficultés, etc. Cela peut les amener à se transformer et à évoluer dans leur vision d'eux-mêmes, de leur avenir et du monde qui les entoure.

Ces transformations peuvent être à la fois excitantes et déstabilisantes. Elles impliquent souvent une remise en question des modèles existants, des croyances, des idées reçues ou des comportements, conduisant à de nouvelles perspectives, idées ou façons de faire. Il est important que tous.les les adultes les entourent, les soutiennent et les guident tout au long de cette période de transition. En encourageant leur curiosité, en valorisant leurs progrès et en les aidant à surmonter les obstacles, ils.elles peuvent contribuer à leur épanouissement personnel et à leur réussite scolaire.



### **Se transformer en exerçant sa citoyenneté :**

La transformation et la citoyenneté sont des concepts interdépendants. En effet exercer sa citoyenneté par la rencontre, l'échange, le débat, la participation à la vie démocratique favorise la transformation individuelle et collective.

Le changement des mentalités jette les bases d'une société plus tolérante et ouverte sur la différence. Il rend tangible des réalités invisibilisées tels que le sexisme, le racisme, le validisme, etc. et tend à changer les regards sur ces questions de société.

C'est précisément ce à quoi servent de tel projets menés par des journalistes au sein de l'école. Créer des espaces pour accueillir, générer et favoriser les TRANSFORMATIONS à venir.

### **LES LIENS ENTRE LES 3 ÉTABLISSEMENTS**

Au-delà du thème commun qui sera exploré par les 3 équipes (adultes et jeunes), il s'agira que les 3 classes développent un sentiment d'appartenance à un projet commun et enrichissent leur réflexion de leurs propositions mutuelles. Pour ce faire, les rencontres interclasses seront encouragées.

Durant l'année, des contenus spéciaux seront développés pour les classes en projets ainsi qu'un accueil dédié pour les 3 classes et les adultes (notamment temps adulte inter-établissement en début d'année).

En plus de journées d'immersion, la BnF accueillera les trois classes en fin de parcours pour partager, présenter et valoriser leurs productions sur la scène du grand auditorium et recevoir dans le cadre du dépôt légal les médias créés par les élèves. ;Ce moment est un temps important dans le parcours des élèves en résidence. Il permet de clôturer une année de projet à travers une cérémonie mettant à l'honneur l'ensemble de leurs productions. En effet, lors de cette restitution commune, les élèves, professeur.e.s et journalistes des différentes résidences se rencontrent pour présenter leurs travaux. La cérémonie se déroule le temps d'une demi-journée. Chaque classe dispose d'un temps imparti pour présenter son projet sur scène et faire un retour d'expérience aux autres élèves. Cette synthèse est une sorte de bilan personnalisé pendant lequel les élèves prennent la parole pour proposer un regard situé et incarné de l'expérience vécue tout au long de l'année. Une valorisation des productions gagnantes du concours Bnf est réalisée à travers la création de pastilles sonores. Enfin, une remise de prix est organisée pour conclure ce temps de partage et valoriser le travail des élèves.

Un compte instagram sera dédié au 3 classes. Il s'agit d'un outil pédagogique permettant de diffuser de l'information sur les avancées des projets et leurs contenus. Seront diffusées sur Insta des ressources pour les projets. Cet outil permettra de maintenir une émulation et une dynamique de projet (hors temps scolaire) entre les groupes et servira en cas de confinement, le cas échéant.

Durant l'année, des contenus spéciaux seront développés pour les classes en projets ainsi qu'un accueil dédié pour les 3 classes et les adultes (notamment temps adulte inter-établissement lundi 14 novembre 2022). En plus de journées d'immersion, la BnF accueillera les trois classes en fin de parcours pour partager, présenter et valoriser leurs productions sur la scène du grand auditorium et recevoir dans le cadre du dépôt légal les médias créés par les élèves.

### **LE RAYONNEMENT LOCAL ET DANS L'ÉTABLISSEMENT**

Des partenariats locaux seront développés pour favoriser un ancrage local autant que possible : à Pierrefitte-Sur-Seine un partenariat sera mené avec la médiathèque Flora Tristan. A Livry-Gargan des liens seront tissés avec le château

de la Forêt, lieu culturel municipal. A Dugny une attention toute particulière sera portée au tissu associatif local.

Lors que c'est possible une mise en relation entre des classes d'un même établissement engagés dans des parcours différents sera favorisée et structurée. Par exemple Citoyenneté jeunesse porte deux projets au sein collège Léon Jouhaux à Livry -Gargan cette année : une résidence de journalistes avec Léa Capuano, journaliste radio, en direction d'une classe de 6e et un projet CAC Œuvres en résidences avec Esmeralda Da Costa, plasticienne avec une classe de 5e SEGPA. Il sera envisagé autant que possible de mettre en relation les deux groupes classes. Les journalistes en herbe de la classe de 6e effectueront une série d'interviews auprès des élèves et des adultes de la classe de 5ème SEGPA. Ces derniers proposeront une visite- guidée des œuvres sélectionnées et exposée au château de la Forêt à Livry-Gargan.

La sensibilisation des tous les enseignants de chaque établissement à l'EMI ainsi que des parents des enfants associés au projet sera un des enjeux travaillés dans toutes les RDJ cette année.

### **L'INCLUSION ET L'OUVERTURE AU CŒUR DES RÉSIDENCES**

La démarche de Citoyenneté Jeunesse dans tous les projets déployés et donc les résidences de journalistes AGORA repose sur une approche respectueuse des droits culturels, participative et inclusive valorisant les savoirs et expériences de chacun.e. Le processus propose aux élèves, par le biais de la culture, un espace dans lequel ils pourront exprimer leurs ressentis, idées, interrogations, paroles dans un cadre ouvert et bienveillant. Sans cloisonner les individus dans des rôles prédéfinis par leur genre, milieu social ou lieu de vie, Citoyenneté Jeunesse œuvre à créer, dans le cadre du parcours, un espace dans lequel chacun.e sera valorisé.e, écouté.e, et acteur.ice de la création en cours. Le projet est déposé « pour » une classe, mais son déroulé, le processus se déploie « avec » chacun-e : adultes et jeunes.

Chaque parcours est ainsi pensé, en co-construction entre CJ, l'intervenant.e et l'équipe enseignante, pour laisser aux élèves une marge de liberté, d'appropriation et de responsabilisation. En préambule du parcours, la chargée de projets partagera une réflexion avec les élèves autour de la citoyenneté et de la participation. Tout au long du projet l'intervenant.e veillera à créer un climat d'écoute tant entre les élèves qu'avec les adultes, et à intégrer à toutes les séquences les propositions discutées avec jeunes, les observations émanant de la classe. Ainsi, par la mise en place de discussions et temps d'échanges à chaque étape du projet, les élèves ont la possibilité de collectivement participer à la construction du parcours. Les méthodes employées par CJ et les intervenant.e-s sont dynamiques : il ne s'agit pas de faire les jeunes les lecteur.rice.s/observateur.reice.s/spectateur.rices des propositions, mais bien de les rendre actrices et acteurs du projet : c'est leur projet et leurs idées qui sont mises en commun, discutées, élaborées, problématisées. Les conférences de rédaction, moments clés des projets EMI illustrent bien la démarche participative de CJ : dans ces réunions, jeunes et adultes partagent et amènent, proposent, amendent et font avancer ensemble le projet en choisissant sujets et angles qui seront explorés.

Par ailleurs, le projet n'est pas un espace / temps fermé réservé aux seuls élèves et enseignant.e-s, journalistes et médiateur.rices. Il est OUVERT sur l'École, l'équipe éducative au sens large : administrations, surveillant.e.s, assistant.e sociale... et aux parents. Pour CJ, il est essentiel de faire rayonner le projet (dans et au-delà des restitutions et de la diffusion des objets médiatiques produits). Faire rayonner le projet c'est faire en sorte qu'il ne concerne pas juste le groupe

large, mais d'autres jeunes (via des ITW croisées ou des événements organisés au CDI...) et aux parents, qui ne se doutent pas forcément que ce type de projets existent à l'école.

De manière générale, les questions relatives aux familles, à la parentalité / lien aux familles représentent pour Citoyenneté jeunesse et ses partenaires institutionnelles, associatifs, culturels, un véritable chantier de réflexion sur lequel nous nous devons d'échanger. CJ échangera durant l'année sur les expériences menées du côté des familles pour mettre en application (et partager) les bonnes pratiques sur le terrain. L'association fera de son mieux pour faire connaître le projet aux familles, les inclure le cas échéant pour leur permettre découvrir l'École autrement que dans le cadre d'une remise de bulletin ou d'une convocation. Par cette attention portée aux familles, il s'agit de contribuer :

- à permettre aux parents d'envisager les pratiques artistiques et culturelles comme un levier de développement dans le parcours de leur enfant, leur épanouissement et réussite
- à consolider le lien famille / École, c'est-à-dire les liens au sein de l'équipe éducative

Concrètement, un temps de présentation sera organisé par le collège et les familles conviées à la restitution. Par ailleurs :

- les parents seront informés via une lettre/info du projet et de la démarche de l'association. Ils seront invités à suivre des projets de CJ sur les réseaux sociaux ; ceci afin qu'ils puissent voir des projets EAC ou EMI menés par CJ dans leur ou autres collèges du département, des sorties, rencontres et ainsi donner aux parents la possibilité d'ouvrir un dialogue « à la maison » sur l'avancement du projet de leur enfant ;
- 2/3 parents pourraient être invités à participer aux sorties (spectacles, expositions) le soir ou sur le temps scolaire. Tous les parents seront invités à la restitution à la BnF et au collège.
- lors de la remise des bulletins au fil de l'année, un point projet pourra être fait sur le parcours.

D'autres initiatives ou bonnes pratiques pourront être mises en place suivant le déploiement du projet, la dynamique de classe et les possibles (appel aux parents pour compétences particulières, atelier ouvert...)

## LES 3 PROJETS DANS LE DETAIL

### LUCA ENDRIZZI

#### LES JOP 2024 LE PARALYMPISME AU CŒUR DE LA VILLE ! COLLÈGE JEAN BAPTISTE CLEMENT - DUGNY

#### Journaliste résident :

**Luca Endrizzi** – Journaliste indépendant. Pigiste pour la presse et l'audiovisuel. D'origine italienne, Luca Endrizzi a fait des études de droit dans son pays natal. Il a commencé sa carrière de journaliste en Italie en travaillant pour la PQR (presse quotidienne régionale), pour la radio et pour la télévision, surtout dans le domaine sportif. Il est journaliste indépendant en France depuis 2012. Il travaille régulièrement pour la presse écrite (Libération, Le Temps, magazines du groupe L'Équipe) et dans le secteur audiovisuel (Eurosport). Il fait partie de l'association Fake Off, engagée dans l'éducation à l'information et aux médias. Dans ce cadre il intervient en milieu scolaire (collèges, lycées) et carcéral en animant des ateliers de sensibilisation et de production.

## Journalistes associé.es à la résidence :

**Anne-Charlotte Compan** : Photographe autodidacte, Elle navigue d'abord dans l'univers de l'éducation spécialisée, notamment en ITEP (institut thérapeutique éducatif et pédagogique) auprès d'adolescents garçons souffrant de troubles du comportement. Lorsqu'elle décide de devenir photojournaliste, elle oriente naturellement une partie de son travail vers la jeunesse. Ces photos reflètent des valeurs sociétales majeures aujourd'hui : l'inclusion, la solidarité, l'hospitalité...

**Juliette Harau** : Journaliste vidéo indépendante, elle réalise des reportages et des documentaires pour la télé et le web. Elle collabore notamment avec Le Monde, le CNRS images et TV5 Monde. Depuis 2020 elle anime également des ateliers d'EMI, en milieu scolaire et en détention, avec l'association Fake Off. Elle accompagne les groupes dans la réalisation d'émissions de télé ou de radio, dont un projet Agora à Rosny-sous-Bois en 2021-22 et un documentaire de 28 minutes sur la rumeur des camionnettes blanches, tourné avec des lycéens et lycéennes du Blanc-Mesnil.

**Pierrick Taisne**, Après avoir obtenu un premier diplôme de commerce, Pierrick Taisne se réoriente vers le journalisme en intégrant le CFPJ en 2004 pour une formation en alternance au sein de la rédaction de Sporever, sites internet dédiés au sport. En 2008 RMC a lancé son agence de contenu sport. Il y travaille comme journaliste presse papier, contribuant ainsi au lancement du quotidien le "10 Sport" puis comme journaliste web. Pierrick Taisne s'est également formé en tant que JRI (journaliste reporter d'images). Il a ainsi pu tourner sur les plus grands événements sportifs (Coupe du monde de foot, de rugby, Tour de France, Roland Garros, Jeux olympiques d'été et d'hiver...). Pierrick Taisne est directeur adjoint de la rédaction RMC sport depuis 2021.

### **Lieu de résidence et équipe pédagogique**

Collège : Collège Jean-Baptiste Dugny

Classe : 4<sup>ième</sup>

### Équipe pédagogique :

Enseignant référent :

- Monsieur Koné, enseignant d'Histoire-géographie-EMC

Enseignantes associées :

- Monsieur Clavel, enseignant d'anglais
- Madame Gali, enseignante de technologie
- Monsieur Alias, enseignant de français
- Monsieur Palmato, enseignant d'Éducation Physique et Sportive (EPS)
- Madame Edon, enseignante documentaliste

### Intentions et objectifs du projet :

Luca Endrizzi souhaite développer avec les élèves un web magazine sur l'actualité sportive JOP2024, en le reliant un maximum avec le territoire de Dugny et de la Seine-Saint-Denis. Cette approche du « journalisme à 360° » permettra aux élèves de produire de l'information sous la forme de contenus écrits et audiovisuels : interviews-portraits, articles, reportages photo et pastilles documentaires. Sur la base de la thématique générale des « transformations », l'équipe de journalistes proposera à la classe de se saisir du sujet du handicap à analyser sous l'angle sportif, sociétal et territorial.

### Les objectifs du projet :

- Comprendre la démarche du journalisme en l'expérimentant concrètement.
- S'éduquer aux médias, à l'information et à leurs transformations. Comprendre la nuance entre information, communication et désinformation.
- Investir la thématique des transformations au regard du sujet du handicap et de ses implications dans les domaines sportifs et sociétaux.
- Explorer le territoire – Dugny en particulier – et partir à la recherche d'informations de « première main ».
- Travailler l'expression et la confiance en soi, acquérir des codes socio-culturels grâce à l'expérience acquise et les rencontres effectuées.
- Produire un média sous la forme d'un webzine qui rassemblera l'information produite et retracera le chemin parcouru.

Concrètement, les élèves constitué.es en comité de rédaction s'appuieront sur l'interview d'un athlète paralympique (Charles-Antoine Kouakou, coureur de 400 mètres, Mandy François-Elie, sprinteuse, Marie-Amélie le Fur, athlète de saut en longueur, Alexis Hanquingquant, triathlète ...) pour traiter un sujet de manière transversale : place des femmes dans les disciplines handisport, différence de médiatisation / traitement entre le sport olympique et paralympique, accessibilité des équipements sportifs à Dugny et ailleurs, usage et bonnes pratiques : quels sont les termes à utiliser pour valoriser et ne pas stigmatiser... Accompagnée de journalistes issues d'univers différents comme la presse web, la photographie et la vidéo, la classe posera un regard pluriel sur les Jeux paralympiques.

### Atelier et restitution :

#### 1ère séquence (10h) : Introduction

- Présentation / introduction (2h)  
Présentation des journalistes qui forment l'équipe des intervenants. L'ABC du journalisme, les supports de la presse (papier, web, audiovisuel). Les métiers du journalisme : JRI, photographe, rédacteur reporter, édition, etc. (exemples, visionnages)
- Le journalisme à l'heure du numérique (2h)  
Le rôle et la place des interfaces numériques dans le monde de l'information aujourd'hui. Comment fonctionne un site internet d'information ? Appui sur des exemples (Libération, l'Équipe, Mediapart, ...). Découverte de la solution Wordpress.
- Recherche des sujets (2x2h)  
Le sujet du handicap : comment le traiter du point de vue sportif et sociétal ? (Partir de la thématique des transformations. Brainstorming. Recherche de sujets en salle informatique ou au CDI.
- Choix des sujets en conférence de rédaction (2h) :  
Après leurs recherches documentaires, les élèves arrêtent définitivement les sujets qu'ils souhaitent investir et forment les groupes de travail dans le cadre de la conférence de rédaction.

#### 2ème séquence (20h) : Fabrication

- Fabrication / mise en place des sujets (environ 3x2h – 6h) :  
En groupe, les élèves travaillent concrètement sur le développement de leurs sujets. Un rôle précis sera défini pour chaque élève dans chaque groupe. Choisir le traitement des sujets (angles, ...)  
Choisir un format pour le sujet (interview écrite ou vidéo, reportage photo, portrait, etc.) Rechercher des contacts à interviewer et caler des dates de rendez-vous.
- Préparer les rencontres et les questions (3x2h – 6h) :

Initiation aux techniques de l'interview Initiation aux techniques de prises de vue Interviews test en conditions réelles.

- Réalisations des sujets / phase de terrain (8h – 2x4h) :

Phase de terrain. Les reportages se dérouleront dans des structures identifiées, à Dugny ou au collège. Les élèves seront épaulé.es par Luca Endrizzi et certain.e.s journalistes associé.e.s, selon les besoins.

### **3ème séquence (10h) : Post-production et finalisation**

- Assemblage de la matière récoltée en reportage (environ 2x2h – 4h) : À partir de l'ENT ou d'une solution de type « drive ». En collectif, regard critique sur les différentes productions. Reprise des contenus avant mise en ligne.

- Mise en ligne des contenus (2x2h – 4h) :

Création d'une page web spécialement créée (solution de type Wordpress). Une équipe « édition » sera créée pour définir les grandes lignes de la maquette de la page web (principales rubriques, agencement des contenus, place des visuels, nom du site, crédits/remerciements, etc.)

- Finalisation (2h) :

Découverte du site web

Préparation de la présentation du webzine.

#### Objet final et présentation publique :

- Réalisation d'un webzine constitué d'interviews portraits d'athlètes paralympiques en image. Cet espace numérique consultable sur la plateforme numérique Wordpress, sera composé de pastilles audiovisuelles et de photoreportage autour de la trajectoire de vie de ces athlètes.

- Présentation publique lors d'un temps collectif qui réunira élèves et les parents aux collègues.

- Un autre temps de présentation publique du webzine, commun aux autres résidences se fera à la BNF.

#### **Parcours culturel :**

Il alimentera la réflexion des élèves à la fois sur le thème des transformations et sur l'univers du journalisme et des médias. Il sera construit autour des pistes suivantes :

- La visite commentée d'une salle de rédaction :

Suivi d'un atelier. En fonction des disponibilités et des capacités d'accueil des structures de presse. La rédaction de RMC Sport est pressentie (sous réserve).

- Une visite-atelier (format journée) à la Bibliothèque Nationale de France :

Activités pressenties : l'atelier « Dessine ton actu ». Une découverte – et une appropriation par les élèves - de l'actualité récente par le prisme du croquis et du dessin. Complété par une visite des coulisses de la BNF.

- Un atelier à la Maison de la Radio et de la Musique :

L'atelier « France info junior » est pressenti. Les élèves réalisent une matinale de France Info dans les conditions du direct.

- La visite des coulisses du Stade de France. Situé à Saint-Denis, cet équipement emblématique jouera un rôle central dans le cadre des futurs JOP2024. Cette visite permettra de développer avec les élèves une réflexion sur le territoire (liens entre les aménagements et leur territoire d'implantation).

- Visite d'expositions en lien avec les sujets transversaux suivants : sport, société, JOP2024, transformations : L'exposition « Mode et sport, d'un podium à l'autre » au Musée des Arts Décoratifs est pressentie pour amener une réflexion sur le statut du corps des athlètes depuis l'Antiquité.

Et /ou

L'exposition « Histoire, Sport et Citoyenneté », à Paris, qui retrace le récit de 45 sportifs.ives d'exception.

- Un spectacle donnant matière à réfléchir sur le statut de sportifs.ive : les créations « Libre arbitre » et « Le syndrome du banc de touche » (Le Grand Chelem) et « Midi nous le dira » (Compagnie Superlune) sont pressenties. En fonction des dates de diffusion prévues en Ile-de-France sur la saison 2023-2024.

#### **Autres événements envisagés :**

- Journée introductive à la BNF – Novembre 2023 (format en construction)
- Accueil au collège d'une exposition itinérante sur le thème du sport (sous réserve des contenus et disponibilités).

#### **Autres interventions - réflexions - débats :**

- Un atelier-débat philo par un.e intervenant.e en philosophie. Cette séance servira à amorcer avec les élèves la réflexion sur le concept de « transformation ».
- Projection d'un film documentaire sur l'Histoire des jeux olympiques comme *Olympie : immersion dans le berceau des JO. Cette projection sera suivie d'une discussion / débat avec les élèves.*
- Atelier d'ethnographie animé par l'association Ethno'art autour de la thématique du sport, de la santé et de la performance.
- Une séance de travail au CDI sur la plateforme Lumni qui accueille une série de ressources sur les jeux olympiques (les jeux aujourd'hui, les valeurs du sport et l'Histoire des jeux).
- Un bilan philosophique du projet sera également envisagé afin de revenir sur l'expérience vécue par les élèves. Comparaison des impressions de départ avec les ressentis en fin de projet

#### **Liens avec les enseignements :**

##### **Liens en Histoire-géographie et EMC**

Le parcours est en lien avec le programme de 4ème en géographie. En effet, dans le cadre du chapitre sur les grandes métropoles dans le monde, nous analysons leur rayonnement dans le monde et à ce titre la rude concurrence qu'elles se livrent pour obtenir des événements internationaux comme les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP). Il s'agira d'observer quels sont les aménagements mis en place par les anciens lauréats chargés de l'organisation des Jeux tels que Pékin, Londres, Rio ou encore Tokyo, pour la construction d'équipements sportifs etc... ainsi que de leur devenir suite aux jeux. Les élèves réfléchiront sur les futures constructions prévues en France pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et à l'échelle locale sur les conséquences sur la ville de Dugny. La maison des médias y est en construction. Après les Jeux, ces logements occupés par les journalistes seront transformés en appartements à vendre. Par ailleurs, l'actualité des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 sera l'occasion d'étudier les événements olympiques d'un point de vue historique.

En EMC, nous abordons également les médias. Dans le domaine 2 « les méthodes et outils pour apprendre » du socle commun, le projet permettra aux élèves d'utiliser de façon réfléchie des outils de recherche, notamment sur internet. Savoir également traiter les informations collectées, les organiser sous des formats appropriés et les mettre en forme. Les élèves apprendront également à mobiliser différents outils numériques pour créer des documents intégrant divers médias. Dans le cadre de l'EMC, ce projet correspond totalement puisque nous évoquons le cas du handicap et l'inclusion de ces personnes dans le monde du sport, leurs victoires mais aussi leurs difficultés. Nous abordons toujours en EMC l'égalité homme-femmes et les multiples inégalités que ce soit dans le monde du travail ou dans le sport où la différence de médiatisation est importante.

### **Liens en Éducation Physique et Sportive (EPS) :**

Le lien entre le projet et l'enseignement sera envisagé selon deux axes :

- Développer sa culture sportive : S'approprier une culture physique et sportive pour construire progressivement un regard lucide sur le monde contemporain. S'approprier le règlement d'une épreuve
- Travailler ses compétences sociales : Respecter les autres et les règles de fonctionnement collectif. Partager des rôles, assumer des règles et des responsabilités

### **Liens en Français :**

- Comprendre et s'exprimer à l'oral : Comprendre et interpréter des messages et des discours oraux complexes (exprimer une opinion argumentée, construire des relations avec autrui dans un échange, enrichir son champ lexical à l'oral...).
- Travailler la lecture et la compréhension de l'image : Lire et comprendre en autonomie des textes variés, des images et des documents composites, sur différents supports (papier, numérique)  
Adapter sa lecture à l'objectif d'un travail de recherche.

- Développer ses compétences d'écriture : Produire des écrits de travail (réalisation de brouillons, dessins, listes...). Mettre en œuvre sa démarche (prendre en compte le destinataire et la visée du texte, élaborer des stratégies pour trouver des idées, organiser l'écrit en fonction du genre du texte). Prendre en compte les normes de l'écrit (cohérence, syntaxe, normes linguistiques...)
- Se former à l'éducation aux médias et à l'information - Informer, s'informer, déformer : Découvrir des articles, reportages et images d'information sur des supports différents. Découvrir le traitement d'une question de société dans les médias. Comprendre l'importance de la vérification et du recoupement des sources.

### **Lien en anglais :**

Outre un lien avec l'actualité (sports, discriminations, égalité) dans les pays anglo-saxons, les liens avec le programme d'anglais seront imaginés comme suit :

- Écouter et comprendre : Savoir lire des documents vidéo et savoir mettre en relation images et des documents sonores. Comprendre des messages oraux et des documents sonores de nature et de complexité variables.
- Lire et comprendre : Comprendre des documents écrits de nature et de difficultés variées issus de sources diverses. Développer des stratégies de lecteur par le biais de lectures régulières
- Découvrir les aspects culturels d'une langue vivante étrangère : percevoir les spécificités culturelles d'un pays en dépassant la vision figée des stéréotypes. Mobiliser des références culturelles pour interpréter les éléments d'un message, d'un texte, d'un document sonore

### **Lien en technologie :**

- Pratiquer des démarches scientifiques et technologiques :
- Participer à l'organisation et au déroulement de projets
- Adopter un comportement éthique et responsable : Développer des bonnes pratiques de l'usage des objets communicants. Analyser l'impact environnemental d'un objet et de ses constituants
- Mobiliser des outils numériques : Organiser, structurer et stocker des ressources numériques. Apprendre à développer un site internet de type webzine (WordPress, etc.)
- Se situer dans l'espace et le temps : Relier les évolutions technologiques aux inventions et innovations qui marquent des ruptures dans les solutions techniques,
- Découvrir les évolutions technologiques au service de l'handisport (biotechnologies, sport & sciences...)



### **Lien en documentation :**

- Devenir auteur : Être auteur (choisir un support, réaliser un magazine en collaboration) Argumenter (exprimer son point de vue, adapter son discours au support de publication)
- Mener une stratégie de recherche : Comprendre et s'appropriier les outils informationnels et les outils de recherche (mettre en place une stratégie de recherche personnalisée, collecter et organiser ses ressources)
- Produire des contenus de façon responsable : Apprendre à partager les informations de manière responsable (respecter le droit d'auteur pour le texte, les images et les contenus multimédias, réaliser une production originale) Faire preuve d'esprit critique dans l'éditorialisation (mise en forme de l'information, réalisation de légendes, agencement des contenus...)
- Comprendre le web : Expérimenter la structuration du web (savoir naviguer dans un site, repérer les zones de publication, le moteur de recherche interne...)

## **LEA CAPUANO LA FABRIQUE DU QUARTIER COLLÈGE LEON JOUHAUX – LIVRY-GARGAN**

### **Journaliste résidente :**

**Léa Capuano** est documentariste sonore. Après avoir longuement fréquenté les studios de Radio Campus Paris, elle a produit notamment des documentaires pour France Culture "Les enfants de Duras", "L'autre famille", et co-produit les séries "Laisse parler les femmes" (Prix de l'écoute des collégiens Longueurs d'ondes 2022) et "Fais parler les hommes" (8 x 30'). Elle conçoit la radio comme un prétexte pour aller à la rencontre du monde qui l'entoure. Elle l'utilise comme un outil d'émancipation, que ce soit en la fabriquant ou l'écoutant. Sa démarche journalistique sonore questionne essentiellement la construction identitaire. Comment se raconte-t-on ? Quelle histoire retient-on de soi ? Quel récit souhaite-t-on partager ? Léa Capuano utilise la radio pour partir à la rencontre des autres, partager, et tracer les contours du monde qui l'entoure. Son travail vise particulièrement à mettre en avant la parole de celles et ceux qui n'ont pas toujours la place de s'exprimer. Diplômée d'un Master en patrimoine culturel et propriété intellectuelle, elle travaille parallèlement sur un documentaire racontant la vie des femmes de la ville de Naples.

### **Journaliste associé à la résidence :**

**Yann Castanier** est né à Sète en 1986. Il vit à Paris. Il est diplômé de Sciences Po Lyon et de l'Ecole Supérieure des Métiers Artistiques. Photographe depuis 2008, il a été publié dans près d'une quarantaine de titres de la presse nationale : Polka Magazine, Libération, Le Monde, La Vie, L'Obs, Les Jours, etc... Par ailleurs, il couvre l'actualité politique et sociale pour Libération (Gilets Jaunes, Notre Dame de Paris, Coupe du Monde, Rassemblement National récemment). Depuis ses débuts, il mène en parallèle des sujets au long cours.

### **Lieu de résidence et équipe pédagogique**

Collège : Léon Jouhaux Livry-Gargan

Classe : 6ème

### **Equipe pédagogique :**

#### **Professeur.e.s référent.e.s :**

- Cécile Ganteil, professeure documentaliste
- Jonas Alleaume, professeur documentaliste

### **Associé-e-s :**

- Sara Nguyen, professeure de lettres
- Angela Millet, professeure d'histoire géographie EMC
- Agathe Lesage, professeure de mathématiques
- Sylvain Dubrau, professeur d'EPS

### **Intentions et objectifs du projet : « Mes lieux familiers »**

- Découvrir le monde des médias
- Réaliser une série de podcasts sur la "fabrique du quartier" et expérimenter les différents formats radiophoniques
- Découvrir la démarche et les enjeux journalistiques par la pratique (choix des angles, recoupement des sources, enquête sur le terrain, distinction entre point de vue et opinion, distinction entre information et communication, principe du contradictoire...)
- S'informer et explorer son territoire pour développer sa curiosité
- Se saisir de son récit
- Travailler l'expression, la confiance en soi, l'esprit critique et l'esprit de groupe
- Sensibilisation à l'utilisation des réseaux sociaux

Concrètement, les élèves accompagné.es par Léa Capuano fabriqueront une carte interactive et sonore de leurs lieux familiers. Les différents points de cette carte permettront d'écouter des pastilles sonores retraçant les histoires de vie des habitants de leur ville. Léa Capuano propose des séances conçues en trois temps : "faire avec" ; "découvrir les œuvres" et les "mettre en débat". Les élèves seront positionné.es tour à tour en tant qu'auditeur.rices puis créateur.rices. Dans un premier temps ils.elles développeront leur écoute de manière ludique. Ils.elles pratiqueront des jeux radiophoniques pour se retrouver, se concentrer et bien démarrer la séance. Puis, les élèves se mettront en position d'écoute collective pour comprendre ce qu'est la radio afin de développer la curiosité et enrichir leur culture. La séance continuera sur un petit moment théorique autour du format radiophonique. Enfin les élèves seront guidé.es dans un temps de production de sons. Les séances se termineront par une écoute de ce qui aura été produit. Léa Capuano proposera un temps d'analyse.

Afin d'encourager à la pratique, la classe pourra être divisée en deux groupes (sur le terrain / "à la rédaction"). Entre les séances, des sorties seront organisées afin de rythmer le processus de création, entre production et réflexion.

### **Atelier et restitution**

#### **● Séquence 1 - Découverte (4h)**

##### **Atelier 1 - Présentation du cycle d'ateliers (2h)**

Première rencontre avec les élèves, présentation de l'intervenante et de son métier. Présentation de l'objectif de l'atelier : la production d'une série de podcasts sur la fabrique du quartier.

Le premier atelier sera consacré à la délimitation (frontières ?) du quartier par les élèves. Quel est l'endroit le plus loin où ils.elles se sont rendu.e.s sans adultes ?

##### **Atelier 2 - Le making-off d'une émission radio (2h)**

Découverte des différents formats (journal, magazine, documentaire, micro-trottoir, chronique...). Très rapidement, prise en main des enregistreurs pour enregistrer des éléments qui pourront servir pour le générique. Les élèves expérimentent le micro-trottoir.

#### **● Séquence 2 - Les sources (6h)**

##### **Atelier 3 - Revue de presse (2h)**

Revue de presse sur le quartier. Identification de sources potentielles.

#### **Atelier 4 - Repérage (2h)**

Débriefing avec les élèves et repérage sur le terrain auprès de différents acteurs.rices (associations, habitant.e.s "ressources", famille...). Inscription dans la durée de "l'enquête : on se renseigne et prend contact. Ressources potentielles : écoles environnantes ; les parents ; médiathèques, cinéma, micro-folies' ; club de sport ; résidences séniors ; mairie ; archives... jardins dans la ville

#### **Atelier 5 - Découverte des archives de l'INA (2h)**

Découvrir la façon dont le quartier a été documenté et ce qui a été conservé. Cet atelier sera réalisé en présence d'un.e archiviste de l'INA

- **Séquence 3 : Fabrication des sujets(6h) Atelier 6 - Conférence de rédaction (3h)**

Recherche d'angles et répartition des sujets (interview d'habitant.e.s, ancien.ne.s ou actuel.les, réalisation de portraits, interview de chercheur.rices...)

#### **Atelier 7 - Commande des sujets (3h)**

Les différents sujets retenus sont annoncés, ainsi que leur angle, leur forma

- **Séquence 4 - Préparation du tournage et montage(8h)**

Sur trois demies-journées, les élèves réaliseront les enregistrements des interviews des personnes choisies. Les différents tournages se feront dans les environs du collège.

#### **Atelier 9 - Préparation (2h)**

Les élèves préparent concrètement leur terrain, que ce soit sur le fond (questions...) ou la forme (prise de contact, calendrier et logistique). Les rôles (journaliste, technicien.nes, réalisateur.rices) sont répartis.

#### **Atelier 10 - Tournage (3h)**

Chaque groupe part sur le lieu de tournage pour récolter les témoignages, ambiances sonores et interactions.

#### **Atelier 11 - Dérushage et prémontage (3h)**

Après avoir récolté la matière sonore, les élèves réécoutent et dérushent, puis procèdent aux premières coupes.

- **Séquence 5 - Tournage et montage suite (8h) Atelier 12 - Préparation (2h)**

Les élèves préparent concrètement leur terrain, que ce soit sur le fond (questions...) ou la forme (prise de contact, calendrier et logistique).

#### **Atelier 13 - Tournage (3h)**

Chaque groupe part sur le lieu de tournage pour récolter les témoignages, ambiances sonores et interactions.

#### **Atelier 14 - Dérushage et prémontage (3h)**

Après avoir récolté la matière, les élèves réécoutent et dérushent, puis procèdent aux premières coupes.

- **Séquence 6 - "Donner à entendre" (8h) Atelier 14 - Réalisation (2h)**

Intervention du créateur.rice sonore. Les épisodes sont entièrement réalisés.

#### **Atelier 15 - Réflexion sur le média et le numérique (2h)**

Réflexion sur les modalités d'écoute, sur "l'effet bulle", sur les algorithmes.

#### **Atelier 16 - Mise en ligne (2h)**

Publication sur les réseaux sociaux. Intervention du photographe ou de la réalisatrice pour rendre visible ce qui est sonore.

#### **Atelier 17 - Restitution publique (2h) au collège.**

Écoute collective en présence des différentes personnes rencontrées pendant l'enquête, des membres de l'équipe enseignante, d'élèves et des familles.

## **Objet final et présentation publique :**

- Réalisation d'une série de podcast constituée d'interviews de portraits de personnes qui habitent le quartier. Ces interviews seront visibles et consultables sur une carte interactive.
- Présentation publique lors d'un parcours déambulatoire dans la ville qui retrace la fabrique du territoire à partir des lieux familiers des élèves.
- Un autre temps de présentation publique de l'enquête sonore au collège et la BNF.

## **Parcours culturel**

Il sera construit autour des pistes suivantes :

- Une visite-atelier (format journée) à la Bibliothèque Nationale de France : Activités pressenties : l'atelier « Dessine ton actu ». Une découverte – et une appropriation par les élèves - de l'actualité récente par le prisme du croquis et du dessin. Complété par une visite des coulisses de la BNF.
- Ateliers aux Archives départementales du département de la Seine-Saint-Denis, sur l'évolution du territoire à travers les cartes d'archives de la ville de Livry-Gargan.
- Un atelier à la Maison de la Radio et de la Musique : L'atelier « France info junior » est pressenti. Les élèves réalisent une matinale de France Info dans les conditions du direct ou atelier A Vous Les Studios à Radio Campus Paris.
- Spectacle vivant donnant matière à réfléchir sur les histoires de vies. Spectacle envisagé : LA NUHÉ, Cie L'Hypothèse Optimiste au théâtre Dunois. Ce spectacle montre une manière différente d'habiter le monde. Au travers de l'histoire des mémoires des lieux de vies, le personnage Léa découvre les traces de l'existence d'un autre rapport au monde.

## **Autres événements envisagés :**

- Journée introductive à la BNF – Novembre 2023 (format en construction)
- Atelier « Archives à la Une » : L'étude de nombreux documents d'archives (actes d'état civil, cartes postales, photographies, articles de presse, publicités...) permet de sensibiliser la classe au pouvoir de la presse et de l'écriture journalistique. Les élèves, réparti.e.s en petits groupes, apprennent à hiérarchiser les informations et à concevoir la Une d'un journal.

## **Autres interventions - réflexions - Débats :**

- Atelier débat sur la notion de « transformations » par une intervenante en philosophie (association Philo pour enfants) : introduction à la thématique générale de la résidence et à la première séance d'atelier avec le journaliste.
- Un bilan philosophique du projet sera également envisagé afin de revenir sur l'expérience vécue par les élèves. Comparaison des impressions de départ avec les ressentis en fin de projet.
- Cycle d'ateliers d'introduction au journalisme et aux médias, par un.e journaliste invité.e.

## **Liens avec les enseignements**

### **Lien en EMI**

- Être auteur.rice : l'élève sait porter un discours (oral ou écrit) personnel, construit à partir des discours qu'il.elle a entendu lors de conversations, débats ou lors de recherches.
- Comprendre et s'appropriier les espaces informationnels et les outils de la recherche : l'élève identifie, utilise et construit les différents lieux et les ressources qui peuvent l'accompagner dans ses apprentissages. Il.elle connaît l'environnement physique mis à sa disposition (BCD ou CDI, outils de la classe

ou du CDI, bibliothèque municipale, médiathèque) comme l'environnement en ligne (principaux sites de référence).

- Redocumentariser : l'élève sait utiliser à bon escient les documents trouvés lors d'une recherche, tout en respectant le droit d'auteur. Il distingue l'information collectée (document de collecte) de l'information dont il.elle est lui-même auteur/rice (œuvre originale)

- Éditorialisation : L'élève a conscience de la nécessité de mettre en forme l'information collectée pour qu'elle soit attractive. Il.elle réfléchit à la mise en page, (traitement de texte, logiciel de PAO...) et commence à percevoir que chaque outil impose des contraintes

### **Lien en Français**

- Comprendre et s'exprimer à l'oral : Écouter pour comprendre un message oral, un propos, un discours, un texte lu. Parler en prenant en compte son auditoire. Participer à des échanges dans des situations diverses. Adopter une attitude critique par rapport à son propos.

- Lire : Comprendre des textes, des documents et des images et les interpréter. Contrôler sa compréhension et devenir un lecteur autonome.

- Écrire : Maîtriser les bases de l'écriture au clavier. Recourir à l'écriture pour réfléchir et pour apprendre. Rédiger des écrits variés. Réécrire à partir de nouvelles consignes ou faire évoluer son texte. Prendre en compte les normes de l'écrit pour formuler, transcrire et réviser.

- Comprendre le fonctionnement de la langue : Maîtriser les relations entre l'oral et l'écrit

### **Lien en Histoire-géographie et EMC**

- Habiter une métropole : Les métropoles et leurs habitant.es. / La ville de demain : Il s'agit de caractériser ce qu'est une métropole, en insistant sur ses fonctions économiques, sociales, politiques et culturelles, sur la variété des espaces qui la composent et les flux qui la parcourent. Elle est marquée par la diversité de ses habitants : résidents, migrants pendulaires, touristes, usagers occasionnels la pratiquent différemment et contribuent à la façonner. Quels sont les problèmes et les contraintes de la métropole d'aujourd'hui ? Quelles sont les réponses apportées ou envisagées ? Quelles sont les analogies et les différences entre une métropole d'un pays développé et une d'un pays émergent ou en développement ? Les élèves sont ensuite invités, dans le cadre d'une initiation à la prospective territoriale, à imaginer la ville du futur : comment s'y déplacer ? Comment repenser la question de son approvisionnement ? Quelles architectures inventer ? Comment ménager la cohabitation pour mieux vivre ensemble ? Comment améliorer le développement durable ?

### **Approche pluridisciplinaire.**

- Se repérer dans l'espace : construire des repères géographiques : Nommer et localiser les grands repères géographiques. Nommer et localiser un lieu dans un espace géographique. Nommer, localiser et caractériser des espaces. Situer des lieux et des espaces les uns par rapport aux autres. Appréhender la notion d'échelle géographique. Mémoriser les repères géographiques liés au programme et savoir les mobiliser dans différents contextes.

- S'informer dans le monde du numérique : Connaître différents systèmes d'information, les utiliser. Trouver, sélectionner et exploiter des informations dans une ressource numérique. Identifier la ressource numérique utilisée.

- Coopérer et mutualiser : Organiser son travail dans le cadre d'un groupe pour élaborer une tâche commune et/ou une production collective et mettre à la disposition des autres ses compétences et ses connaissances. Travailler en commun pour faciliter les apprentissages individuels. Apprendre à utiliser les outils numériques qui peuvent conduire à des réalisations collectives.

### **Lien en Mathématiques**

- (Se) repérer et (se) déplacer dans l'espace en utilisant ou en élaborant des représentations: Se repérer, décrire ou exécuter des déplacements, sur un plan ou sur une carte (école, quartier, ville, village). Accomplir, décrire, coder des déplacements dans des espaces familiers divers modes de représentation de l'espace : maquettes, plans, schémas

### **Lien en EPS**

Adapter ses déplacements à des environnements variés : Conduire un déplacement sans appréhension et en toute sécurité. Adapter son déplacement aux différents milieux. Tenir compte du milieu et de ses évolutions (vent, eau, végétation etc.). Gérer son effort pour pouvoir revenir au point de départ. Aider l'autre

## **JENNIFER PADJEMI LE MAGAZINE « TEEN » QU'EST-CE QUE C'EST ? COLLEGE PABLO NERUDA - PIERREFITTE-SUR-SEINE**

### **Journaliste résidente :**

**Jennifer Padjemi** est une journaliste et écrivaine française. Elle fait des études d'information et communication à l'Université de Nanterre. Après plusieurs stages sur les plateaux de télévision, elle intègre la rédaction de BuzzFeed en 2015 et y reste jusqu'à sa fermeture. Elle est depuis journaliste indépendante. De 2018 à 2020, elle anime le podcast "Miroir Miroir", produit par Binge Audio, dans lequel elle tente de déconstruire les injonctions à la beauté imposées par la société. En mars 2021, son premier ouvrage, intitulé "Féminismes et pop culture", est publié aux éditions Stock. Elle y décortique, notamment à travers des exemples issus de la série "Grey's Anatomy", la culture populaire pour analyser son rôle dans l'émancipation des minorités. Son dernier ouvrage vient de paraître, intitulé « Selfie, comment le capitalisme contrôle nos corps ». Dans cet essai elle mène une enquête engagée pour montrer comment le capitalisme moderne a récupéré tous les mouvements qui œuvrent pour la libération des corps et nous enjoint à lutter contre ces nouvelles injonctions.

### **Journaliste associée à la résidence :**

**Dolores Bakèla** : journaliste indépendante basée à Paris. Elle travaille sur des sujets dans le domaine culture et société au prisme de la pensée intersectionnelle. Elle est la co-fondatrice de l'Afro et du festival Fraîches Women festival, dont elle programme notamment les soirées de concerts.

### **Lieu de résidence et équipe pédagogique**

Collège : Collège Pablo Neruda de Pierrefitte-Sur-Seine  
Classe : 4<sup>ème</sup>

### **Équipe pédagogique :**

Enseignante référente :

- Juliette Goursat professeure de Français

Enseignant-e-s associé-e-s :

- Lilas Benslimani, professeure documentaliste
- Antoine Blanc professeur d'Histoire-géographie
- Juliette Goursat professeure de Français
- Clément Jautrou professeur d'Arts plastiques
- Mustapha Kabrane professeur de Technologie
- Julia Schnell professeure de SVT

- Mickael Walliser professeur d'EPS

## Intentions et objectifs du projet

Construire et éditer une revue papier où le point de vue et l'engagement des élèves s'expriment dans le fond et la forme.

- Appréhender des thématiques engagés en les inscrivant dans des pratiques quotidiennes, et
- Questionner les représentations visuelles, et notamment la photographie, comme créatrices de sens. Déconstruire les stéréotypes.
- S'emparer d'outils informatiques pour créer du contenu : recherche sur bases de données, logiciel de mise en page.
- Découvrir des métiers moins connus du journalisme : maquettiste, photographe, iconographe, directeur.rice artistique, secrétaire de rédaction...

Concrètement, Jennifer Padjemi propose aux élèves de découvrir toutes les étapes de la création d'un magazine. De la maquette à la ligne éditoriale en passant par la rédaction des articles : chacun.e pourra explorer les différents rôles et métiers propres à la presse écrite. Il et elles seront les acteur.ices principaux.ales de l'élaboration des diverses rubriques telles que : Environnement / écologie, la gastronomie, musiques « urbaines » / contemporaines, mode... Les élèves pourront ainsi se réapproprier le magazine adolescent très en vogue des années 1990 et 2000 en le remettant au goût du jour.

## Atelier et restitution

Chaque séance débutera par une mini conférence de rédaction où chacun.e pourra s'exprimer sur le projet, l'état d'avancement de son travail et partager des idées.

### • **Atelier 1 : Introduction / Première rencontre (2 h) :**

Présentation du projet et de la journaliste.

Discussion : comment s'informent les élèves ? Quelle vision ont-ils.elles du journalisme ? Ça veut dire quoi « informer » ? Questions sur leur connaissance et leur vision du magazine ados ?

Distribution de magazines nouveaux et anciens de France et d'autres pays pour découvrir les différents maquettings et rubriquages (Grazia, Jeune et Jolie, Causette, Gaze,...). Manipulation, discussion, rapports à la presse écrite...etc

### • **Atelier 2 : Conférence de rédaction (2h)**

Organisation théâtralisée de la "conf" de rédaction". Attribution des rôles de chacun : secrétaires de la réunion, maître.sse de cérémonie qui distribue la parole, le gardien.ne du temps, rédac chef.fe... Chacun.e propose ses idées de sujets. Élaboration au tableau d'un premier chemin de fer. Détermination ensemble du nombre de rubriques. Constitution des groupes de travail.

### • **Atelier 3 et 4 : Mise en pratique / Petits exercices (4h)**

Mise en pratique des concepts journalistiques grâce à une série de petits exercices ludiques à réaliser : portraits de camarades, reportages à la cantine ou dans les coulisses administratives du collège, entretien avec du personnel enseignant, etc.

Objectif : une première initiation aux codes et aux pratiques du journalisme de presse écrite.

• **Atelier 5 et 6 : Lancement des sujets, recherches documentaires (4h)**

Par groupes, les élèves font des recherches plus poussées sur un sujet identifié pendant la conférence de rédaction. Pour cette séance, nous aurons besoin de salle informatique.

Objectif : identifier les bons interlocuteurs, prendre contact par téléphone et/ou e-mail pour vérifier intérêt et faisabilité du reportage / Interviews, chronique...

• **Atelier 7 et 8 : Préparation du terrain (4h)**

Comment prépare-t-on une interview ? Un itinéraire de reportage ? Quel est le matériel nécessaire ? Puis, préparation réelle du terrain par groupe. Écriture des questions, conducteur des étapes à venir...

• **Atelier 9 : Initiation à la pratique photographique (4h)**

Découverte du métier de photographe et des techniques de prises de vue, règles de base du cadrage. Exercices pratiques à l'extérieur, dans l'environnement proche du collège.

• **Atelier 10, 11, 12, 13, 14, 15 : Terrain, interviews, reportages (10h)**

Par groupe les élèves réalisent leurs reportages, interviews, critiques, chroniques... Chaque groupe sera accompagné d'un.e spécialiste selon la thématique abordée ou la mise en forme du sujet (photo, dessin, écriture...). Des personnes comme Anaïs Bordages, Zazie Tavitan, ou encore Marion Olité, le Dr Kpote pourront être sollicitées à cette occasion.

• **Atelier 16, 17 et 18 : Maquette et direction artistique (6h)**

Découverte du métier de maquettiste et de la direction artistique. Présentation de différents choix de mise en page. Passage sur le logiciel indesign. Selon les moyens mis à notre disposition, maquettage de chaque chronique. Choix des typographies, des couleurs, des colonnes, des titres, des chapeaux.

• **Atelier 19 et 17 : Editing et finalisation (4h)**

Rassemblement des maquettes individuelles. / Relecture collective et correction des textes / Passage en revue du chemin de fer. / Finalisation.

**Objet final et présentation publique :**

- Réalisation d'un magazine papier adolescent.
- Un autre temps de présentation publique du média papier aura lieu au collège et à la BNF.

**Parcours Culturel :**

Il alimentera la réflexion des élèves à la fois sur le thème des transformations et sur l'univers du journalisme et des médias. Il sera construit autour des pistes suivantes :

- Un atelier à la Maison de la Radio et de la Musique :
- L'atelier « Mouv'inside » est pressenti. Les élèves réalisent une émission sur les actualités musicales à la façon de la radio Mouv' dans les conditions du direct.
- Une visite-atelier (format journée) à la Bibliothèque Nationale de France : Activités pressenties : l'atelier « Dessine ton actu ». Une découverte – et une appropriation par les élèves - de l'actualité récente par le prisme du croquis et du dessin. Complété par une visite des coulisses de la BNF.
- Une visite de la rédaction *Mon Quotidien*, journal à destination des 10-14 ans. Puis, ateliers Petits journalistes pendant lequel les élèves sont invité.e.s à



réaliser elleux-même une édition spéciale du journal Mon Quotidien. Les élèves repartent avec leur journal à la fin de l'atelier.

- Une pièce de théâtre interrogeant la vie adolescente et / ou un sujet de société sera proposée. Nous pourrions envisager les pièces suivantes :

- *À huit clos* à Chaillot en octobre 2023 : Auteur-compositeur, interprète, Kery James, artiste associé, a le goût du verbe et la question sociale chevillés au corps. C'est donc assez naturellement qu'on le retrouve cette fois au théâtre. Dans cette pièce *À Huit Clos*, tête-à-tête sans concession entre un juge et un avocat sur fond de bavure policière, l'enfer c'est maintenant

- *Personne n'est ensemble, sauf moi*, au Dunois en mars 2024. Aldric, Oussama, Clarisse et Léa sortent tout juste de l'adolescence, avec pour point commun un handicap dit « invisible ». Leurs propres quotidiens racontés avec humour, leurs points de vue décalés sur le monde, leurs questionnements, leurs doutes et leurs difficultés parfois typiquement adolescentes, apportent un regard poétique et bouleversant sur nos vies. Qui est normal-e? Qui ne l'est pas ? « On va complexifier les gentils », nous proposent ces jeunes interprètes. La créativité de leur solitude, la maturité de leur enfance fait, à coup sûr, vaciller nos certitudes.

- Une visite/atelier à la médiathèque Flora Tristan de Pierrefitte-Sur-Seine pour découvrir les fonds de presse et un atelier sur mesure sera imaginé pour la classe.

#### **Autres interventions - réflexions - Débats :**

- Un atelier-débat philo par un.e intervenant.e en philosophie. Cette séance servira à amorcer avec les élèves la réflexion sur le concept de « transformation ».

- Une rencontre débat pourra être envisagée avec le chroniqueur Dr Kpote, sur les masculinités, le sexisme et les comportements LGBTQI+phobes.

- Intervention du journaliste Basile de Bure pour un atelier d'éducation aux médias en tout début de projet. Objectif : comprendre et découvrir l'univers de la presse française, les différents médias, la règle des 5W, le rubriquage d'une publication et le vocabulaire associé à l'univers du journalisme (chapô, interview, ours...) comment fonctionne une rédaction ? quels sont les différents métiers impliqués ? qu'impliquent les différentes périodicités de parution (quotidien, hebdo, mensuel) sur le travail de l'information ? quelles peuvent être les différentes vocations d'un média (actualité, investigation, spécialisation, etc.) ?

#### **Autres événements :**

- Journée introductive à la BNF – novembre 2023 (format en construction) et temps de rencontre entre les trois équipes enseignantes engagées avec Citoyenneté Jeunesse dans le programme RDJ-Agora sur l'année 2023-24.

#### **Liens avec les enseignements :**

##### **Lien en documentation**

- Exploiter le centre de ressources comme outil de recherche de l'information.

- S'engager dans un projet de création et publication sur papier ou en ligne utile à une communauté d'utilisateurs dans ou hors de l'établissement qui respecte droit et éthique de l'information.

- Distinguer la simple collecte d'informations de la structuration des connaissances.

- Se questionner sur les enjeux démocratiques liés à la production participative d'informations et à l'information journalistique.

- S'initier à la déontologie des journalistes.

- Découvrir des représentations du monde véhiculées par les médias.

- Distinguer la simple collecte d'informations de la structuration des connaissances.

### **Lien en Histoire-géographie et EMC**

- Comprendre la construction de l'information et la production des médias à notre époque.
- Identifier les débats de société et discuter de problèmes éthiques, en développant une conscience civique, sociale et écologique (apprendre à se renseigner et débattre sur les grands enjeux contemporains en construisant une opinion fondée et argumentée).
- Développer son esprit critique afin de savoir utiliser avec discernement les différents types de médias et les différentes sources d'informations.

### **Lien en Français**

- Lire des textes non littéraires, des images et des documents composites (y compris numériques) : Connaître les caractéristiques génériques des différents documents étudiés (articles de presse d'information...).
- Exploiter les principales fonctions de l'écrit.
- Adopter des stratégies et des procédures d'écriture efficaces.
- Exploiter des lectures pour enrichir son écrit : mise en relation des séances de lecture et d'écriture par un apport de textes-supports.
- Comprendre le fonctionnement de la langue
- Connaître les différences entre l'oral et l'écrit : Acquérir des éléments de culture littéraire et artistique
- Établir des liens entre des créations littéraires et artistiques issues de cultures et d'époques diverses.

Lien direct avec le programme de Quatrième dont une entrée est : « Informer, s'informer, déformer ? »

Il s'agit de : découvrir des articles, des reportages, des images d'information sur des supports et dans des formats variés, se rapportant à un même événement, à une question de société ou à une thématique commune ;

- comprendre l'importance de la vérification et du recoupement des sources, la différence entre fait brut et information, les effets de la rédaction, de la citation réduite et du montage ;
- s'interroger sur les évolutions éditoriales de l'information.

### **Lien en Arts plastiques**

- Explorer l'ensemble des champs de la pratique plastique et leurs hybridations, notamment avec les pratiques numériques.
- Se repérer dans les étapes de la réalisation d'une production plastique et en anticiper les difficultés éventuelles.
- Établir des liens entre son propre travail, les œuvres rencontrées ou les démarches observées.

### **Lien en Technologie**

- Imaginer des solutions en réponse aux besoins, matérialiser des idées en intégrant une dimension design.
- Identifier l'impact des technologies et du numérique sur notre rapport à l'art, aux sons, à la musique, à l'information.
- Mettre en relation de la culture artistique et de la culture scientifique et technique notamment par le biais de la question du design et de l'ergonomie.
- Présenter à l'oral et l'aide de supports numériques multimédia des solutions techniques au moment des revues de projet.

### **Lien en SVT**

- Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'écrit et à l'oral.
- Représenter des données sous différentes formes, passer d'une représentation à une autre et choisir celle qui est adaptée.

- Organiser son travail (travail de groupe, utilisation du brouillon, identifier et choisir des outils et techniques).
- Utiliser des outils numériques (recherche, acquisition et traitement de données).
- Distinguer ce qui relève d'une croyance ou d'une opinion et ce qui constitue un savoir scientifique.
- Développer un regard critique sur l'information.

### **Lien en EPS**

- Connaître les effets d'une pratique physique régulière sur son état de bien-être et de santé (au sens large bien être, questions de santé).
- S'approprier une culture physique sportive et artistique pour construire progressivement un regard lucide sur le monde contemporain (implication de médias sur la question du sport).
- Acquérir les bases d'une attitude réflexive et critique vis-à-vis du spectacle sportif.
- Découvrir l'impact des nouvelles technologies appliquées à la pratique physique et sportive. (Lien radio/spectacle sportif ; retransmission/compétition sportive)

## Annexe 3

### Charte AGORA



#### À l'initiative du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

En lien avec la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Seine-Saint-Denis, l'Académie de Créteil et le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI)

*Cette charte vise à définir et poser les valeurs et principes pédagogiques partagés par les partenaires du programme Agora, et a vocation à être signée par l'ensemble des partenaires.*

\*

Face à la montée des extrémismes, des obscurantismes, et à la polarisation du débat public qui menacent le pacte républicain, le Département a souhaité initier un programme dédié à l'éducation aux médias et à l'information pour la liberté d'expression, Agora. En s'appuyant sur l'engagement de parrains et de marraines investi-e-s sur les enjeux d'information et de liberté d'expression, et la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative (enseignant-e-s, chef-fe-s d'établissements, familles, associations complémentaires de l'École...), ce programme s'adresse à l'ensemble des collégien-ne-s de Seine-Saint-Denis, et doit leur permettre de bénéficier d'actions qui viennent les rendre acteur-trice-s de leur parcours de jeune citoyen-ne. Il participe ainsi à revivifier notre démocratie en s'appuyant sur la jeunesse du territoire, il constitue en ce sens une des pierres angulaires du projet éducatif départemental, et vient enrichir les actions d'éducation à la citoyenneté menées sur le territoire depuis de nombreuses années, en développant les démarches d'éducation aux médias et à l'information (EMI).

L'éducation aux médias et à l'information est aujourd'hui une mission importante portée par l'École. Elle vise un objectif d'émancipation : permettre aux élèves de développer leur esprit critique dans une société de l'information et de la communication, de devenir des citoyens actifs, éclairés et responsables de demain.

Au collège, l'éducation aux médias et à l'information est définie par un programme, participant du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Elle s'inscrit dans les parcours de l'élève : le parcours citoyen et le parcours d'éducation artistique et culturelle. Elle contribue à l'éducation à la citoyenneté numérique et à la transmission des valeurs de la République. Elle participe en effet à la sensibilisation et à la compréhension des principes de liberté d'expression et de pluralisme, essentiels dans une société démocratique.

C'est avec la volonté commune de s'engager ensemble autour de ces enjeux, que les signataires ont construit la présente charte. Elle présente les principes qui guideront la conception et la mise en œuvre de l'ensemble des actions liées au programme Agora.

1. Dans le monde contemporain, l'éducation aux médias et l'information et l'apprentissage de la liberté d'expression sont des conditions de la vitalité de nos démocraties. Le programme Agora a pour ambition de les rendre accessibles à toute-s, et en particulier aux élèves de collège, en contribuant à leur apprendre à s'informer, à utiliser les médias et les outils de communication pour exercer leurs droits et leur citoyenneté, en soutenant leur parole et leur droit à s'exprimer.

2. Le programme Agora propose une éducation aux médias et à l'information pour la liberté d'expression, en partenariat avec des professionnels de l'information et des médias, de la recherche et de la culture. En appui des équipes éducatives, les actions menées conjuguent 3 dimensions : la rencontre avec les personnalités engagées en tant que parrains-marraines dans le programme ; la pratique effective de situations pédagogiques qui favorisent l'émancipation de la personne et du citoyen ; des apprentissages liés aux programmes d'enseignement qui permettent aux élèves de donner du sens à leurs expériences.

3. Le programme Agora vise à permettre aux élèves de faire l'expérience de production et de lecture critique de contenus médiatiques pluriels (dans leurs formes, dans les points de vue exprimés...), de l'argumentation et du débat, pour développer leur autonomie, en s'appuyant sur la rencontre avec des professionnels du monde des médias, de la culture ou de la recherche, ou des personnalités reconnues sur les enjeux de liberté d'expression. C'est un programme d'éducation par la pratique des médias, de l'information et de la liberté d'expression.

4. Agora permet aux élèves d'acquérir des connaissances et des repères partagés, en s'appuyant sur l'ensemble des enseignements et du socle commun : comprendre comment et pourquoi les contenus médiatiques sont produits, apprendre à distinguer les sources d'information, s'interroger sur la validité, la fiabilité et la pertinence d'une information, distinguer les langages des médias, questionner leurs représentations du monde, apprendre à produire, à communiquer, à partager des informations dans le respect du droit et de l'éthique de l'information. C'est un programme d'éducation aux médias, à l'information pour la liberté d'expression.

5. Le programme Agora vise à aborder l'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression en permettant aux élèves de s'ouvrir au pluralisme des sources et des opinions, et à la complexité des enjeux du monde contemporain, afin de développer leur esprit critique, pour lutter contre la polarisation du débat public et toutes les formes d'extrémismes et d'obscurantismes.

6. Le programme Agora a vocation à se déployer pour les publics de la Seine-Saint-Denis, et tout au long de la scolarité au collège. Il vise à construire des passerelles avec tous les temps de vie des jeunes, dans le cadre d'un parcours cohérent impliquant activement leur environnement familial et amical. Il accorde une place centrale à l'enjeu de partage des productions des élèves, au sein et au-delà de l'établissement, dans un dialogue fort et constant avec les familles.

7. La réussite du programme Agora repose sur l'engagement mutuel entre différents partenaires à coopérer dans une dynamique de projets partagés (conception, évaluation, mise en œuvre) qui reconnaît et respecte l'engagement et le rôle de chacun : communauté éducative et professionnels de l'information, de la culture et de la recherche, secteur associatif et société civile, État et collectivités territoriales.

8. Les différents intervenants du programme Agora s'engagent à respecter les principes de neutralité et de gratuité du service public d'éducation, et les obligations annexées à cette charte.

9. La pertinence et la qualité des actions menées dans le cadre du programme Agora s'appuieront sur un effort de formation des différents acteurs favorisant leur connaissance mutuelle, l'acquisition et le partage de références communes.

10. Le programme Agora s'appuiera sur des travaux de recherches et d'évaluation, des temps d'échanges entre acteurs, permettant de cerner l'impact des actions, d'en améliorer la qualité et d'encourager les démarches innovantes.

# RÉSIDENCES AGORA

## CONVENTION AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

### ENTRE :

**Le Département de la Seine-Saint-Denis**, élisant domicile à l'Hôtel du Département 93 006 Bobigny Cedex, représenté par le président du Conseil départemental, M. Stéphane Troussel, agissant en vertu d'une délibération de la commission permanente du Conseil départemental n°            du

Ci-après dénommé « le Département »,

### ET :

**L'Association HORS FORMAT**, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, domiciliée au 16 boulevard Ornano, 75008 PARIS, représentée par sa présidente Audrey Delaporte, dûment habilitée,

Ci-après dénommée « La Structure »,

IL A ÉTÉ EXPOSÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

### PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT la politique volontariste du Département visant à inscrire les arts et la culture au cœur de son projet de développement pour le territoire caractérisé par sa jeunesse, sa diversité culturelle et des inégalités socio-économiques persistantes. Cette politique culturelle départementale se conçoit dans une démarche globale associant soutien à la création contemporaine, diffusion, développement de parcours d'éducation artistique et culturelle et de pratiques en amateur. Elle veille au développement équilibré du territoire tout en l'inscrivant au cœur des dynamiques artistiques et culturelles de la métropole du Grand-Paris ;

CONSIDÉRANT le déploiement de cette politique autour d'ambitions affirmées dans le cadre de la mandature départementale 2021-2028 :

- **démocratiser l'excellence**, en soutenant les projets artistiques et culturels ambitieux qui s'inscrivent dans une démarche d'inclusion des habitants du territoire dans leur diversité ;
- **accompagner les mutations du territoire par un effort d'embellissement de l'espace public**, qui doit permettre de renouveler les regards sur la Seine-Saint-Denis et de développer de nouveaux usages de l'espace public ;

- **favoriser l'accès des habitant-e-s du territoire à la diversité des métiers artistiques et culturels présents en Seine-Saint-Denis**, en permettant des passerelles entre parcours amateurs et professionnels ;
- **développer l'attractivité de notre territoire et le sentiment de fierté de ses habitant-e-s**, en inscrivant notamment les arts et de la culture au cœur des grands événements se déroulant en Seine-Saint-Denis, tels que les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024, ou au travers d'initiatives dont le Département est partie prenante (projet de biennale interculturelle...), qui doivent faire Héritage sur notre territoire.

CONSIDÉRANT le troisième Projet éducatif départemental, qui comporte le programme « AGORA, Éducation aux Médias et à l'Information, pour la Liberté d'Expression » dont les projets de niveau 3 – les résidences AGORA – privilégient l'entrée par la pratique journalistique et scientifique, et se déclinent en une soixantaine d'heures réparties entre temps d'ateliers pratiques en classe et sur le terrain, séances dédiées aux notions clés du journalisme et de l'information et parcours culturel ;

CONSIDÉRANT la charte du Programme Agora, annexée à la présente convention, qui rappelle les valeurs et principes du programme, en fixe les objectifs et les engagements des parties prenantes ;

Dans le monde contemporain, l'éducation aux médias et à l'information est une des conditions de la vitalité de nos démocraties. L'EMI vise à permettre aux élèves de développer leur esprit critique dans une société de l'information et de la communication, de devenir des citoyen·ne·s actif·ve·s, éclairé·e·s et responsables de demain. La démarche AGORA poursuit cet objectif d'émancipation en articulant une *éducation aux médias* pour favoriser la maîtrise par les élèves des grands repères et des outils liés à ces enjeux, et une *éducation par les médias* via la pratique et la participation à des expériences éducatives.

Le Département soutient depuis plusieurs années des actions d'éducation aux médias et à l'information (EMI) au sein des collèges publics du territoire. Afin de développer et enrichir son action, le Département a initié AGORA, programme d'éducation aux médias et à l'information pour la liberté d'expression, qui s'adresse à l'ensemble des collégiennes et collégiens du territoire. Depuis 2017, le Département met ainsi en place chaque année des résidences de journalistes (devenues résidences AGORA) dans les collèges de Seine-Saint-Denis. Ces résidences s'appuient sur des pédagogies actives qui mettent les élèves en situation réelle de décryptage et de production et de contenus, d'exercice de l'argumentation et du débat, pour sortir d'une vision purement théorique des enjeux et engager les apprentissages au sein d'une pratique effective.

Les résidences offrent une rencontre avec des journalistes et des professionnel·le·s des médias et de l'information autour de la découverte des métiers de l'information et du travail de recherche, et créent un cadre permettant aux élèves d'acquérir des connaissances et des repères partagés qui s'appuient sur l'ensemble des programmes d'enseignement.

Hors Format est un collectif de photographes et photojournalistes. Leurs formations dans des domaines différents leur permettent d'aborder des sujets communs avec une diversité de regards et des approches propres, du regard sociologique à l'ingénierie. Les membres du collectif consacrent du temps à l'immersion de terrain et à la rencontre, et privilégient les formats longs multimédias mêlant photographies, sons et vidéos, sur des sujets engagés ou encore des récits per-



sonnels et intimes. Le collectif accorde une grande importance à la sensibilisation au récit visuel, et place le partage de ses travaux et la transmission au cœur de ses valeurs.

**C'est dans ce contexte et dans ce cadre d'actions** que le Département et la Structure se sont accordés pour travailler de manière partenariale autour d'objectifs communs afin de mettre en œuvre une résidence AGORA au sein du collège Pierre-André Houël de ROMAINVILLE sur l'année scolaire 2023-24.

Dans ce cadre, d'un commun accord avec le Département et le collège Pierre-André Houël, ce sont les photojournalistes du collectif Hors Format, et la journaliste Marion Esquerré, que la Structure accompagnera dans le cadre de sa résidence.

C'est dans ce contexte que le Département, compte tenu des demandes formulées par la Structure et de son projet associatif, souhaite lui apporter son soutien avec le double souci :

- de respecter sa liberté d'initiative ainsi que son autonomie ;
- de contrôler la bonne gestion des subventions publiques par la mise en place d'un dispositif de contrôle et d'évaluation de leur utilisation.

Il est convenu ce qui suit :

### **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Département apporte son soutien à la résidence que la Structure entend mettre en œuvre à partir de 2023.

### **Article 2 : Objectifs et actions de la Structure**

Le collectif Hors Format, associé associé à la journaliste Marion Esquerré, accompagnera les élèves de 4ème du collège Pierre-André Houël de Romainville dans une démarche photojournalistique sur la thématique des Jeux olympiques et paralympiques 2024. Constitués en binômes photographe-rédacteur-ice, les élèves s'intéresseront aux lieux, acteurs et valeurs des JOP et réaliseront des productions alliant texte et image.

Le contenu de cette résidence est précisé en annexe 2 à la présente convention.

La Structure, en tant que partenaire du programme AGORA, déclare avoir pris connaissance de la charte AGORA et s'y conformer pleinement. À ce titre, elle s'engage à la faire signer par l'ensemble des intervenant-e-s mobilisé-e-s sur la résidence.

### **Article 3 : Montant de la subvention**

Le Département alloue une subvention de **10 000 € (dix mille euros)** à la Structure par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental, au vu du projet de résidence AGORA défini à l'article 2.

Cette subvention fera l'objet d'un versement unique, après vote de la Commission permanente départementale.

La subvention du Département sera exclusivement utilisée pour les actions décrites à l'article 2.

La Structure ne pourra en aucun cas reverser à un autre organisme tout ou partie de la subvention allouée.

Le Département n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

#### **Article 4 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour la durée de la résidence de l'année scolaire 2023-2024 jusqu'à réception du bilan de ladite résidence, et au plus tard jusqu'au 30 juin 2025.

#### **Article 5 : Bilan et évaluation du projet**

Afin d'assurer le suivi et l'évaluation des objectifs précités, les dispositions suivantes sont mises en œuvre :

- Le Département (Direction de la Culture, du Patrimoine, du Sport et des Loisirs), suivra le bon déroulement du projet dans le collège et proposera des bilans d'étape avec les enseignant·e·s et la Structure.
- Le Département pourra se faire communiquer, et sur simple demande à la Structure, tout document qu'il jugera nécessaire.
- La Structure fournira un bilan financier et un bilan qualitatif de la résidence au Département, selon les modèles transmis par le Département.

#### **Article 6 : Obligations de la Structure en matière de communication**

La Structure s'engage, sous peine d'application des dispositions de l'article 12 de la présente convention, à mentionner clairement le concours du Département sur ses supports de communication et lors des différentes actions soutenues par le Département, avec la présence du logo départemental téléchargeable sur [www.seine-saint-denis.fr](http://www.seine-saint-denis.fr), et de la phrase suivante : « *Le projet (ou la Structure) est soutenu par le Département de la Seine-Saint-Denis dans le cadre du programme AGORA, éducation aux médias et à l'information, pour la liberté d'expression* ».

Préalablement à la diffusion de sa communication, la Structure transmettra au Département pour vérification ses projets de supports de communication et/ou tout autre élément de signalétique et de promotion.

Les mentions du soutien du Département doivent être conformes aux modalités techniques définies et prescrites par le Département.

La Structure fournira au Département, à titre gracieux, une image illustrant la résidence. La Structure accepte l'utilisation par le Département de cette image pour toute diffusion sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, et garantit avoir obtenu toutes les autorisations de droit à l'image s'y référant.

## **Article 7 : Droit à l'image**

Lors de la promotion du programme AGORA par le Département, la Structure autorise, à titre gracieux, les photographies, prises de vues et de sons les concernant et relatifs à la résidence.

La Structure accepte l'utilisation de ces derniers pour tout montage dans le respect de la déontologie ainsi que toute diffusion sur tous supports connus ou inconnus à ce jour.

La Structure s'engage à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires, notamment en termes d'autorisations, en cas d'utilisation d'images ou de tout autre support permettant la reconnaissance des participant·e·s à la résidence.

## **Article 8 : Engagements en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les discriminations**

Le Département de la Seine-Saint-Denis est fortement investi en faveur de la lutte contre toutes les discriminations et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ainsi, il est le premier détenteur du Label Diversité et du Label Égalité professionnelle par lesquels il s'engage à promouvoir la diversité et l'égalité entre les femmes et les hommes sur son territoire et en particulier auprès de ses partenaires. Aussi, la Structure s'engage à respecter les valeurs du Département notamment en matière d'égalité femme-homme et de lutte contre les discriminations.

Par ailleurs, le Département souhaite également affiner son diagnostic en la matière sur son territoire, notamment par la collecte de données spécifiques (par exemple : nombre de femmes et d'hommes adhérant aux associations ou participant aux actions ou encore existence d'actions en faveur de l'inclusion des personnes handicapées). La Structure s'engage donc également à transmettre au Département les informations qui pourraient lui être demandées dans le cadre de la collecte de données relatives à la diversité et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

## **Article 9 : Propriétés de la production**

La Structure garde les droits moraux et la propriété des productions réalisées durant la résidence mais cède gracieusement au Département les droits de reproduction de celle-ci pour une exploitation à but non commercial, lors d'activités pédagogiques ou culturelles ainsi que pour la valorisation de cette résidence.

## **Article 10 : Assurances – Responsabilités**

La Structure exerce ses activités sous sa responsabilité exclusive. Elle s'engage à souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile notamment. La responsabilité du Département ne pourra en aucun cas être recherchée. La Structure devra justifier à chaque demande du Département de l'existence de telles polices et du paiement des primes correspondantes.

### **Article 11 : Restitution de la subvention**

Le Département peut remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées, en cas de non application, de retard significatif ou de modification des conditions d'exécution de la présente convention par la Structure.

La Structure s'engage également à restituer au Département les subventions perçues si leur affectation n'était pas respectée.

Par ailleurs, si l'activité réelle de la Structure était significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre de la demande de subvention déposée auprès des services du Département ou en cas de non réalisation des actions projetées, le Département se réserve le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie des sommes versées à la Structure.

### **Article 12 : Résiliation de la convention**

Si l'une des parties souhaite mettre fin à la présente convention avant son terme, elle devra avertir l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un délai de préavis de 3 mois.

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

### **Article 13 : Règlement des litiges**

En cas de litige né de l'application ou de l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à épuiser toutes les voies de règlement amiable possible, avant de saisir le tribunal compétent.

### **Article 14 : Annexes**

- Annexe 1 : Bilan-évaluation
- Annexe 2 : Note d'intention de la résidence
- Annexe 3 : Charte AGORA

Fait à Bobigny, le

Pour le Département,  
le président du Conseil départemental,  
et par délégation,  
la conseillère départementale déléguée,

Pour la Structure,  
la présidente,

**Élodie Girardet**

**Audrey Delaporte**

# Annexe 1

## Bilan - Évaluation

### La subvention

#### **Objectif(s) :**

Les résidences AGORA ont pour but de proposer aux élèves une éducation aux médias et à l'information qui se décline entre des temps d'ateliers pratiques en classe et sur le terrain, des séances dédiées aux notions clés du journalisme et de l'information et un parcours culturel. Cette démarche offre le cadre d'une rencontre entre démarche journalistique/scientifique et démarche pédagogique en vue d'une implication pleine et entière des équipes pédagogiques et des élèves.

#### **Public(s) concerné(s) :**

Types de publics : élèves des collèges, équipes pédagogiques et administratives des collèges, parents, entourage des élèves.

#### **Effets attendus :**

- la création d'un véritable parcours d'éducation aux médias et à l'information pour les élèves (nombre significatif d'heures de pratique, visites de rédactions et sorties culturelles, temps de débat et de rencontres...),
- le rayonnement de la résidence au sein du collège (visibilité et valorisation des actions menées dans le cadre de la résidence via notamment des temps de présentation et de restitution publiques),
- le rayonnement de la résidence à l'échelle du territoire (liens inter-collèges, inter-degrés, liens aux parents, coopération avec les acteurs locaux...),
- la coordination et la mise en œuvre du projet, son suivi de terrain, sa médiation pour l'accompagnement des journalistes et des équipes pédagogiques,
- le renforcement de la cohésion d'équipe et des dynamiques à l'œuvre du corps enseignant et de la direction,
- l'implantation territoriale, le lien avec les acteurs du territoire (associations, médias locaux, lieux culturels...),
- la participation à l'animation de réseau des résidences AGORA avec les autres partenaires investis (temps de rencontre et d'échanges communs...),
- la valorisation du travail des élèves, notamment sur les outils développés par le Département (ENT, réseaux sociaux, site internet, journal départemental...) et ceux de la Structure.

#### **Localisation de l'action de la Structure ou du-des projet-s soutenu-s :**

Collège Pierre-André Houël de ROMAINVILLE

## **Bilan (suivi, impacts)**

### **Indicateurs quantitatifs :**

- Nombre d'heures d'ateliers pratiques,
- Nombre de séances dédiées aux notions clés du journalisme et de l'information,
- Nombre de sorties culturelles et de découverte des lieux de l'information,
- Nombre de collégien·ne·s, de parents et d'enseignant·e·s touché·e·s,
- Nombre de temps forts fédérateurs rayonnant à l'échelle du collège et au-delà.

Les indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute la place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités de la structure à travers les différentes instances.

### **Indicateurs qualitatifs :**

- Qualité de l'intervention : les intervenant·e·s sont des professionnel·le·s reconnu·e·s des médias et de l'information et/ou de la recherche et sont expérimenté·e·s et accompagné·e·s dans la mise en œuvre d'un projet d'éducation aux médias et à l'information auprès de collégien·ne·s ; le déroulement de la résidence permet une progression des élèves en termes d'apprentissages (développement de connaissances et acquisitions de compétences).

- Qualité des productions : l'accompagnement des élèves aboutit à la production de contenus qui rendent compte des connaissances et compétences acquises et de leur degré de maîtrise et d'appropriation des outils de l'information ; ces productions sont rendues visibles et valorisées sur des supports adaptés et auprès d'un public le plus large possible avec une médiation et un accompagnement de ces productions affirmés.

- Qualité du partenariat et implantation territoriale : la résidence favorise la cohésion d'équipe et les dynamiques à l'œuvre au sein de l'établissement scolaire et au-delà, elle permet d'encourager les acteurs à coopérer de manière durable et structurée (collaboration entre enseignant·e·s de plusieurs disciplines, lien avec les acteurs locaux de l'information, de la culture...) ; la résidence permet la rencontre des élèves avec les acteurs locaux, elle favorise la découverte, la fréquentation et l'usage des ressources présentes sur le territoire (associations, médiathèques, structures culturelles et socio-éducatives...).

Le bilan sera attendu sous la forme d'une réponse au questionnaire d'évaluation qui sera transmis par le Département à la Structure.

### **Modalités de suivi**

Projets et bilans d'activité dont budget réalisé, bilan et compte de résultat, conventions (indicateurs et observables), analyse budgétaire, réunions de présentation et de suivi de projets et d'activités, présence lors des actions et des manifestations...\_

## **Annexe 2**

### **Note d'intention de la résidence**

#### **COLLECTIF HORS FORMAT – MARION ESQUERRÉ**

#### **COLLÈGE PIERRE-ANDRÉ HOUËL - ROMAINVILLE**

##### **Nom et ville du collège**

Collège Pierre André Houël à Romainville

##### **Élèves bénéficiaires**

Classe de 4<sup>ème</sup>2

Élèves de 4<sup>ème</sup> volontaires

##### **Équipe enseignante**

Belloncle Julie, professeure d'EPS

Renaud Monneret-Muyard, professeur de Mathématique

##### **Présentation de la structure porteuse - Le Collectif Hors Format**

Nous sommes un collectif composé de huit photographes : Philemon Barbier, Paloma Laudet, Juliette Pavy, Audrey Delaporte, Camille Nivollet, Paul Lemaire, Victorine Alisse et Léo Keler. Nos formations dans des domaines fondamentalement différents, nous permettent d'aborder des sujets communs avec des approches différentes, du regard sociologique à l'ingénierie tout en partageant des valeurs humaines communes dans la réalisation de nos longs formats individuels ou en collectif mêlant photographies, sons et vidéos.

Le collectif accorde une grande importance à la sensibilisation au récit visuel.

##### **Présentation des intervenant·e·s**

Les intervenants seront pour le côté photo : l'ensemble des membres de Hors Format. Certains ne seront pas présents tout au long de l'année dû à des missions à l'étranger. Néanmoins ils pourront être inclus lorsque cela sera jugé pertinent (ex : témoignage live d'une expérience terrain en Afrique).

Pour le côté rédaction, l'intervenant sera l'intervenante sera la journaliste Marion Esquerré.

##### **Présentation générale de la résidence**

###### **RACONTER LES VALEURS OLYMPIQUES SUR LE TERRITOIRE**

Dans une démarche photo et écrit, les élèves devront raconter des histoires à la manière de binômes rédacteur-photographe sur le thème de l'année.

Le thème de l'année se fera à la convergence autour des JOPs et du territoire et histoires des élèves. Il gravitera autour des valeurs olympiques : amitié, respect, excellence - qui brillent à travers les préparations et compétitions des JOPs mais qui existaient déjà avant dans les histoires des élèves.

Tout au long du parcours, les élèves raconteront donc 2 types de récits:

- Celui des JOP à travers leur regard : ils iront sur des lieux de Jeux et y rencontreront des acteurs de ces Jeux. Sur place ils mêleront reportage (du lieu et du voisinage) et portrait.
- Celui plus intime, sur leur interprétation des valeurs olympiques. Ils devront alors (pour les élèves les plus volontaires) documenter un espace, un lieu, une personne de leur quotidien qui leur rappelle ces valeurs.

Pour travailler sur ce thème, les élèves seront constitués en binômes rédacteur-photographe.

Les binômes seront organisés en groupe de 12 (donc 6 binômes) pour choisir et documenter 2 lieux des JOPs. Seront organisées 2 x 2 visites.

Chaque membre devra demander à son binôme de l'aider à documenter son lieu, personnage, etc. Chaque élève devra pratiquer au moins la photo ou l'écrit.

Différentes méthodes de diffusion sont imaginées

- La construction d'un réseau social de classe : cela permettra d'entamer une réflexion sur l'usage des réseaux sociaux et d'encadrer la pratique de ceux-ci dans le cadre de ce projet. Le réseau social pourra servir de "quotidien" dont les publications seront décidées par les élèves.
- Au début des séances, certains élèves seront invités à prendre part à une présentation de leur projet auprès d'autres classes pour que la connaissance soit plus transverse.
- D'autres supports de restitutions (gazette et expo) pourront toucher des publics plus larges comme les résidents et les parents.

### **Méthode de travail**

Les élèves seront au centre du processus de création puisqu'ils doivent raconter leurs JOP sur leur territoire. Pour cela différents éléments ont été imaginés pour que le projet s'imprègne au mieux de leur identité :

- les conférences de rédaction gérées par les élèves
  - les projets intimes
  - le choix des lieux des JOP à documenter
  - la gestion de l'IG de classe
  - le choix dans la restitution finale
  - les cours pourront être effectués soit que écrit, soit que photo, soit les deux.
- Ils se feront en classe pleine hormis pour les sorties (moitié de classe) et les parties projets personnels (chacun individuellement).

Une conférence de rédaction sera tenue par les élèves au début de chaque séance cela aura pour effet d'impliquer la classe dans les décisions de leur projet.

Des appareils photos seront confiés aux élèves pour effectuer leur reportage dans leur quotidien.

Les cours se déroulent en 4 phases (découverte, intensive, suivi et rendu).

### **Rendu**

Différents supports peuvent être imaginés pour la restitution du travail (au choix des élèves) :

- Une exposition photographique pour rayonner à l'intérieur et à l'extérieur du collège. Elle pourra se tenir sur les lieux où ont été réalisés les reportages pour que le travail soit fait par et pour les habitants. Les familles pourront être conviées.
- L'édition d'une gazette pour les parties reportages sur les site des JO et avec comme maquetteur Léo Keler (en charge de différents projets d'édition au sein du collectif). D'un format volatile, la gazette pourra être transmise à l'extérieur, notamment aux familles.



- Un compte Instagram alimenté tout au long de l'année

## **FRISE CHRONOLOGIQUE GENERALE**

NOVEMBRE – Phase découverte et intensive

DECEMBRE-MARS – Phase suivi

AVRIL – Phase de restitution

Phase 0 : DECOUVERTE DE L'AUTRE (2h)

Objectifs :

Apprendre à se connaître (élèves, encadrants, professeurs)

Découvrir le thème et le métier (1ère visite)

Partager ses impressions, connaissances sur le thème

Type de cours : Un cours en extérieur ! (Comme organisé pour chaque entrée de classe dans ce collège) qui fait suite à un exercice de pré-rentree

Phase 1 : INTENSIF (6 x 2h = 12h par élève)

Objectifs :

Fédérer les élèves autour du projet et autour de leur groupe de travail

Enseigner et pratiquer les bases du journalisme et du photojournalisme

Faire rayonner localement le projet (préparation RS, etc.)

Format de cours : 2x2h de cours par semaine

Type de cours : cours d'analyse de photo, usage des réseaux sociaux, histoire de la photo, conciliation récit et journalisme

Intervenants particuliers : Camille Nivollet pour son expertise en histoire de l'art, Marion Esquerré pour ses différents travaux pédagogiques.

Phase 2 : SUIVI - CONSTRUCTION DES SUJETS ET VISITES (44h en tout)

Objectifs :

Maintenir une approche collective (conférence de rédaction, RS, etc.)

Documenter le terrain

Approfondir des techniques

Elargir son horizon culturel

Type de cours :

Sorties sur site JO (8h) - voir description plus bas

Sorties culturelles(10h) - à déterminer dans l'année en fonction des programmes culturels

Séance en classe (18h) - les séances en classes pourront s'articuler autour des éléments ci dessous à déterminer selon le degré d'avancement des élèves

Conférence de rédaction,

Production ou préparation de sujets dans l'enceinte du collège,

Réflexion et retour sur les sujets maisons (photo et écrit),

Présentation du projet auprès d'autres classes avec les élèves,

Approfondissement de techniques photos et/ou écriture,

Préparation des sorties sur site JO)

Intervenants particuliers : Marion et les membres du collectif Hors Format, pour encadrer sur le terrain et /ou transmettre leur expérience lors des séances en classe

Phase 3 : PREPARATION RENDU (3x2h = 6h par eleve)

Objectifs :

Etre acteur et réfléchir sur les choix de la restitution  
Exposer son travail à l'intérieur et extérieur du collège

Type de cours : Choix et design du rendu

Intervenants particuliers : Léo Keler pour son expertise en projet d'édition

Les intervenants ne revendiquant pas une spécialité particulière par rapport à la séance pourront être amenés à être remplacés suite à une fluctuation d'emploi du temps. Seules les premières séances jusqu'à la pause de Noël sont notées ici.

## SORTIES PRODUCTION

Les sorties production sont un élément fondamental du parcours. Il permettra d'aborder l'approche journalistique terrain que ce soit en reportage ou en portrait de personnalité. Leurs caractéristiques :

S'organisent sur un lieu des JOP

Permettent la rencontre avec un acteur des JOP

Se préparent en amont lors d'une séance de cours

S'effectuent par groupe de 12 élèves

Les élèves se découpent en 3 groupes de travail de 2 binômes : 1 portrait, l'autre le reportage, le dernier le voisinage

Les sorties ont été réparties en 4 thèmes. Nous proposerons 6 sorties, 4 seront à choisir parmi elles :

- Environnement

Les jardins ouvriers, Aubervilliers // Personnalité écologie : un membre du Collectif de défense des jardins ouvriers d'Aubervilliers

- Handicap

Centre aquatique, Saint-Denis // Théo Curin (Handicap)

Arena porte de la Chapelle // Abdoullah Ait Bella (Handicap)

- Excellence /amitié

Parc des sports escalade, Le Bourget // Les frères Mawem

- Egalité homme / femme // EN COURS DE REFLEXION

Equipe de breakdance

Autre championne de SSD (Tir au pistolet anciennement mixte, Camille Jedrzejewski ?

Boxe - Sarah Ourahmoune (?) - salle mythique de SSD

## Annexe 3

### Charte AGORA



#### À l'initiative du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

En lien avec la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Seine-Saint-Denis, l'Académie de Créteil et le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI)

*Cette charte vise à définir et poser les valeurs et principes pédagogiques partagés par les partenaires du programme Agora, et a vocation à être signée par l'ensemble des partenaires.*

\*

Face à la montée des extrémismes, des obscurantismes, et à la polarisation du débat public qui menacent le pacte républicain, le Département a souhaité initier un programme dédié à l'éducation aux médias et à l'information pour la liberté d'expression, Agora. En s'appuyant sur l'engagement de parrains et de marraines investi-e-s sur les enjeux d'information et de liberté d'expression, et la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative (enseignant-e-s, chef-fe-s d'établissements, familles, associations complémentaires de l'École...), ce programme s'adresse à l'ensemble des collégien-ne-s de Seine-Saint-Denis, et doit leur permettre de bénéficier d'actions qui viennent les rendre acteur-trice-s de leur parcours de jeune citoyen-ne. Il participe ainsi à revivifier notre démocratie en s'appuyant sur la jeunesse du territoire, il constitue en ce sens une des pierres angulaires du projet éducatif départemental, et vient enrichir les actions d'éducation à la citoyenneté menées sur le territoire depuis de nombreuses années, en développant les démarches d'éducation aux médias et à l'information (EMI).

L'éducation aux médias et à l'information est aujourd'hui une mission importante portée par l'École. Elle vise un objectif d'émancipation : permettre aux élèves de développer leur esprit critique dans une société de l'information et de la communication, de devenir des citoyens actifs, éclairés et responsables de demain.

Au collège, l'éducation aux médias et à l'information est définie par un programme, participant du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Elle s'inscrit dans les parcours de l'élève : le parcours citoyen et le parcours d'éducation artistique et culturelle. Elle contribue à l'éducation à la citoyenneté numérique et à la transmission des valeurs de la République. Elle participe en effet à la sensibilisation et à la compréhension des principes de liberté d'expression et de pluralisme, essentiels dans une société démocratique.

C'est avec la volonté commune de s'engager ensemble autour de ces enjeux, que les signataires ont construit la présente charte. Elle présente les principes qui guideront la conception et la mise en œuvre de l'ensemble des actions liées au programme Agora.

1. Dans le monde contemporain, l'éducation aux médias et l'information et l'apprentissage de la liberté d'expression sont des conditions de la vitalité de nos démocraties. Le programme Agora a pour ambition de les rendre accessibles à toute-s, et en particulier aux élèves de collège, en contribuant à leur apprendre à s'informer, à utiliser les médias et les outils de communication pour exercer leurs droits et leur citoyenneté, en soutenant leur parole et leur droit à s'exprimer.

2. Le programme Agora propose une éducation aux médias et à l'information pour la liberté d'expression, en partenariat avec des professionnels de l'information et des médias, de la recherche et de la culture. En appui des équipes éducatives, les actions menées conjuguent 3 dimensions : la rencontre avec les personnalités engagées en tant que parrains-marraines dans le programme ; la pratique effective de situations pédagogiques qui favorisent l'émancipation de la personne et du citoyen ; des apprentissages liés aux programmes d'enseignement qui permettent aux élèves de donner du sens à leurs expériences.

3. Le programme Agora vise à permettre aux élèves de faire l'expérience de production et de lecture critique de contenus médiatiques pluriels (dans leurs formes, dans les points de vue exprimés...), de l'argumentation et du débat, pour développer leur autonomie, en s'appuyant sur la rencontre avec des professionnels du monde des médias, de la culture ou de la recherche, ou des personnalités reconnues sur les enjeux de liberté d'expression. C'est un programme d'éducation par la pratique des médias, de l'information et de la liberté d'expression.

4. Agora permet aux élèves d'acquérir des connaissances et des repères partagés, en s'appuyant sur l'ensemble des enseignements et du socle commun : comprendre comment et pourquoi les contenus médiatiques sont produits, apprendre à distinguer les sources d'information, s'interroger sur la validité, la fiabilité et la pertinence d'une information, distinguer les langages des médias, questionner leurs représentations du monde, apprendre à produire, à communiquer, à partager des informations dans le respect du droit et de l'éthique de l'information. C'est un programme d'éducation aux médias, à l'information pour la liberté d'expression.

5. Le programme Agora vise à aborder l'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression en permettant aux élèves de s'ouvrir au pluralisme des sources et des opinions, et à la complexité des enjeux du monde contemporain, afin de développer leur esprit critique, pour lutter contre la polarisation du débat public et toutes les formes d'extrémismes et d'obscurantismes.

6. Le programme Agora a vocation à se déployer pour les publics de la Seine-Saint-Denis, et tout au long de la scolarité au collège. Il vise à construire des passerelles avec tous les temps de vie des jeunes, dans le cadre d'un parcours cohérent impliquant activement leur environnement familial et amical. Il accorde une place centrale à l'enjeu de partage des productions des élèves, au sein et au-delà de l'établissement, dans un dialogue fort et constant avec les familles.

7. La réussite du programme Agora repose sur l'engagement mutuel entre différents partenaires à coopérer dans une dynamique de projets partagés (conception, évaluation, mise en œuvre) qui reconnaît et respecte l'engagement et le rôle de chacun : communauté éducative et professionnels de l'information, de la culture et de la recherche, secteur associatif et société civile, État et collectivités territoriales.

8. Les différents intervenants du programme Agora s'engagent à respecter les principes de neutralité et de gratuité du service public d'éducation, et les obligations annexées à cette charte.

9. La pertinence et la qualité des actions menées dans le cadre du programme Agora s'appuieront sur un effort de formation des différents acteurs favorisant leur connaissance mutuelle, l'acquisition et le partage de références communes.

10. Le programme Agora s'appuiera sur des travaux de recherches et d'évaluation, des temps d'échanges entre acteurs, permettant de cerner l'impact des actions, d'en améliorer la qualité et d'encourager les démarches innovantes.

## **Délibération n° 19-03 du 23 novembre 2023**

### **PROJET ÉDUCATIF DÉPARTEMENTAL 2022-2027 – AXE 5 : RÉSIDENCES EN COLLÈGES DANS LE CADRE DU PROGRAMME « AGORA » – ÉDITION 2023-2024 – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT – CONVENTIONS**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-XI-49 du 18 novembre 2021 relative à l'approbation du Projet éducatif départemental 2022-2027,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-III-02 du 4 mars 2021 relative à la mise en œuvre du programme « AGORA, éducation aux médias et à l'information, pour la liberté d'expression »,

Vu la convention 2022-2024 avec l'association Citoyenneté Jeunesse en Seine-Saint-Denis approuvée par sa délibération n°08-02 du 27 janvier 2022,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- ALLOUE, au titre des résidences AGORA pour l'année scolaire 2023-2024, les subventions de fonctionnement suivantes :

- 10 000 euros à l'Association Chronos & Kairos,
- 30 000 euros à l'Association Citoyenneté Jeunesse en Seine-Saint-Denis,
- 10 000 euros à l'Association Hors Format ;

- APPROUVE, au titre des résidences AGORA 2023-2024, les conventions dont les projets sont ci-annexés à conclure avec les structures suivantes :



- Association Chronos & Kairos,
- Association Citoyenneté Jeunesse en Seine-Saint-Denis,
- Association Hors Format ;

- AUTORISE M. le Président du conseil départemental de signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*